Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Rapport annuel 1989-1990

Québec

91-05347/

Le contenu de cette publication a été rédigé par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Dépôt légal — 4e trimestre 1990
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-551-14407-8
ISSN : 0229-3811

© Gouvernement du Québec

M. Jean-Pierre Saintonge
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche pour l'exercice financier 1989-1990.

Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités du Ministère et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche,
Gaston Blackburn

Québec, décembre 1990

M. Gaston Blackburn
Ministre du Loisir,
de la Chasse et de la Pêche
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

Il me fait plaisir de vous transmettre le rapport annuel du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche pour l'exercice financier 1989-1990.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

La sous-ministre,

Gisèle Desrochers

Québec, décembre 1990

Table des matières

Introduction 9

Personnel de direction du Ministère 11

Effectifs 12

Budget 1989-1990 13

Répartition des revenus de l'exercice financier 1989-1990 14

Direction du Ministère 15

Direction du secrétariat 15

Service de l'analyse et de la recherche socio-économique 16

Direction des affaires juridiques 17

Secrétariat à l'évaluation et à la vérification 18

Direction des communications 19

Direction générale de la ressource faunique 21

Mandat 21

Orientations sectorielles 21

Réalisations 21

Prospective 24

Organigramme du Ministère, au 31 mars 1990 26

Direction générale de l'administration 29

Mandat 29

Réalisations 29

Prospective 30

Direction générale des opérations régionales 33

Mandat 33

Réalisations 33

Prospective 33

Directions régionales 35

Mandat 35

Direction régionale du Bas-Saint-Laurent — Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine 35

Direction régionale du Saguenay — Lac Saint-Jean 35

Direction régionale de Québec 36

Direction régionale de la Mauricie — Bois-Francs 37

Direction régionale de l'Estrie 37

Direction régionale de Montréal 38

Direction régionale de l'Outaouais 39

Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue 39

Direction régionale de la Côte-Nord 40

Direction régionale du Nouveau-Québec 40

Répartition de l'effort en heures et des dossiers traités en regard de la protection de la faune et de l'éducation à la conservation de la faune selon les Directions régionales du Ministère 41

Direction générale du loisir, des sports et des parcs 43

Mandat 43

Orientations sectorielles 43

Réalisations 43

Prospective 45

Conclusion 47

Annexe I

Appellation officielle des territoires sous la responsabilité du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche 49

Annexe II

Lois administrées en tout ou en partie par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche ou par un organisme relevant du Ministère 50

Introduction

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche assume deux missions qui sont respectivement : le développement des secteurs du loisir, des sports et des programmes à la jeunesse, ainsi que la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats.

Dans le cadre de sa mission « loisir », le Ministère assume la responsabilité de créer les conditions nécessaires pour que la population puisse s'adonner à des activités de loisir adaptées à ses besoins. Dans cette même perspective, le Ministère assure la conservation et la mise en valeur d'espaces naturels en préservant des parcs. À cet effet, le Ministère voit à la planification, au développement, à la coordination et au soutien des actions et interventions des organismes oeuvrant dans ces différents secteurs. Les responsabilités de gestion de la ressource faunique et de ses habitats reliées à la mission « faune » s'exercent avec le souci de conserver les espèces au bénéfice des générations actuelles et futures. À cet effet, le Ministère effectue des actions de connaissance, d'inventaire, de réglementation, de surveillance et de développement dans le domaine des ressources fauniques et de ses habitats.

Pour accomplir ces missions fondamentales et dans la poursuite de ce qui a été entrepris au cours des dernières années, le Ministère s'est doté au cours de l'exercice 1989-1990 d'orientations qui encadrent ses priorités pour la période 1989 à 1992.

Ces orientations ministérielles et sectorielles identifient les buts que le Ministère se fixe dans l'accomplissement de ses deux missions ainsi que dans la réalisation des activités de gestion qui les supportent. L'exercice 1989-1990 aura aussi permis au Ministère de mettre en place une stratégie d'amélioration constante de la qualité impliquant toutes les directions du Ministère.

Les démarches de mise en oeuvre des consensus établis par les sommets sur le loisir et sur la faune ont encadré plusieurs réalisations du Ministère au cours de la dernière année.

Ce rapport annuel 1989-1990 présente un aperçu des réalisations du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Gestion de l'organisation

Pour assurer le développement harmonieux de ses deux missions « faune » et « loisir » et de façon à baliser ses priorités, le Ministère s'est doté d'orientations ministérielles et sectorielles de même que d'un cadre ministériel de gestion. La mise en place de ces outils de gestion permet au Ministère d'intégrer ses démarches de planification, d'allocation de ressources, de suivi et d'évaluation.

L'exercice 1989-1990 aura permis l'élaboration des trois premiers systèmes du cadre ministériel de gestion, soit les systèmes reliés aux fonctions de planification et d'allocation des ressources, de même que leur mise en place.

Le Ministère a aussi identifié dix dossiers stratégiques constituant son tableau de bord ministériel pour l'exercice 1989-1990.

Dans la foulée des efforts visant à améliorer sa gestion, le Ministère s'est doté d'une philosophie de gestion et a mis en place une stratégie de l'amélioration constante de la qualité visant l'implantation de cette démarche à l'ensemble du Ministère d'ici juin 1991.

Loisir, sports, parcs et programmes à la jeunesse

En ce qui concerne le développement du loisir, le Ministère a voulu axer son intervention sur une amélioration du service à la clientèle, sur la concertation et la promotion. Le loisir étant le lieu privilégié pour l'exercice du bénévolat, le Ministère a voulu donner suite à sa politique sur le bénévolat en élaborant un plan d'action triennal. Aux chapitres de l'information et de la formation, des comités ont été mis sur pied, en collaboration avec les partenaires, afin d'élaborer des stratégies d'interventions dans ces deux secteurs.

En ce qui a trait aux Conseils régionaux de loisir, la révision de la politique a été complétée. Aussi, la politique a été adoptée suite aux consensus auxquels en sont arrivés le Ministère et les représentants du monde municipal, scolaire et associatif. Les modalités d'octroi de subventions à ces organismes ont également fait l'objet d'une révision. Par ailleurs, la réévaluation de la politique de reconnaissance et de financement des organismes provinciaux de loisir se poursuivra au cours du prochain exercice financier.

Au cours de l'exercice 1989-1990, le Ministère a pris des engagements totalisant 10,6 millions de dollars dans son programme d'aide au développement des équipements de loisir. De plus, des modifications ont été introduites dans le programme d'aide aux camps de vacances afin de permettre à leurs gestionnaires de mieux planifier le développement des équipements.

Dans le domaine du sport, l'organisation du hockey mineur représentait une préoccupation majeure. Le Comité mis sur pied par le Ministère a reçu une

cinquantaine de mémoires à ce sujet et le rapport Therrien présente plusieurs recommandations visant à assurer un développement plus harmonieux du hockey mineur au Québec. Un plan d'action gouvernemental a par ailleurs été élaboré en ce sens en collaboration avec le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science.

Les relations fédérales-provinciales ont conduit à une nouvelle forme de partenariat donnant lieu à une entente Canada-Québec pour la création d'un parc marin à la confluence du Saguenay et du Saint-Laurent.

L'exercice 1989-1990 aura également permis au Ministère de concrétiser davantage son appui aux athlètes québécois. Les 292 athlètes qui ont participé aux Jeux du Canada à Saskatoon, en août 1989, ont permis au Québec d'accéder à la deuxième place en remportant 88 médailles dont 33 d'or.

Au Maroc, en juillet 1989, le Ministère a permis à une délégation de 97 athlètes de représenter le Québec à la première édition des Jeux de la francophonie. Le Ministère poursuit sa collaboration dans ce domaine autant au sein du Secrétariat exécutif qu'auprès du Comité international des Jeux de la francophonie de même que dans le cadre de la Conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays d'expression française (CONFEJES) et de ses Commissions Sport et Jeunesse.

Faune et habitats

Au cours de l'exercice 1989-1990, le Comité de suivi du Sommet québécois sur la faune a poursuivi ses démarches de concertation et de mise en oeuvre des consensus. Dans le cadre de ses travaux, le Comité a notamment adopté un code d'éthique sur la chasse et le piégeage en milieu périurbain. De plus, il a procédé à l'examen de plusieurs dossiers dont le plan de développement et de consolidation de la pourvoirie, la réévaluation des quinze réserves de rivières à saumon et le projet de politique de villégiature.

Le Ministère a poursuivi la mise en oeuvre des dispositions de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune concernant les habitats fauniques, entre autres, en localisant et produisant la cartographie des habitats fauniques prioritaires.

Des ententes ont conduit à de nombreuses réalisations en conservation et mise en valeur du fleuve Saint-Laurent, d'habitats fauniques en milieux humides et de ravages de cerfs de Virginie.

Au chapitre des relations avec les autochtones, des ententes ont été conclues, notamment avec les communautés de Maria et de Restigouche,concernant les modalités de pêche du saumon de l'Atlantique. Aussi, un accord intervenu avec les communautés autochtones du Nouveau-Québec a permis l'autorisation de l'établissement de 44 nouvelles pourvoiries, après un moratoire de plus de quinze ans.

D'autre part, une réflexion a été amorcée afin de baliser l'expérimentation de la gestion intégrée des ressources dans les réserves fauniques et ce, en collaboration avec le ministère de l'Énergie et des Ressources et le ministère de l'Environnement.

En ce qui concerne les activités de protection, plusieurs interventions importantes ont été menées au cours de l'exercice 1989-1990 afin de contrer le braconnage. Au cours de cette période, plus de 9 300 dossiers d'infraction ont été établis par les agents de conservation de la faune.

Personnel de direction du Ministère
(en poste au 31 mars 1990)

Ministre
Gaston Blackburn

Directeur de cabinet
Alain Cloutier

Sous-ministre
Gisèle Desrochers

Direction du secrétariat
Francine Émond

Secrétariat à l'évaluation et à la vérification
Byrne Amyot

Direction des affaires juridiques
Michel Lalande

Direction de la comptabilité
Hervé Bolduc

Direction des communications
Claudette Blais, par intérim

Direction générale du loisir, des sports et des parcs
Gaston Plourde, sous-ministre adjoint

Direction de la gestion des subventions
Jacques Lévesque

Direction du loisir socioculturel et des programmes à la jeunesse
Gisèle Bouchard

Direction des sports
Jean-Guy Tessier

Direction du plein air et des parcs
Guy Bussière

Direction des programmes municipaux
Guy Desrosiers

Direction générale de la ressource faunique
Gilles Barras, directeur général, par intérim

Service des relations avec les autochtones
Christian Potvin

Direction de la réglementation, de la tarification et des permis
Richard Chatelain

Direction de l'éducation
Paul-E. Ohl

Direction des territoires fauniques
Luc Samson

Direction de la gestion des espèces et des habitats
Daniel St-Onge

Direction générale de l'administration
Vacant

Direction des ressources humaines
Jacques Rivard

Direction des ressources financières
Roger Tardif

Direction de l'informatique
Jacques Blondeau

Direction des ressources matérielles et des immobilisations
Marc Gauvin

Direction générale des opérations régionales
André Lachance, sous-ministre adjoint
Éric-Yves Harvey, directeur général adjoint

Directions régionales

Bas-Saint-Laurent — Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine
Michel Brouillard

Saguenay — Lac Saint-Jean
Luc Berthiaume

Québec
Bernard Lavergne

Mauricie — Bois-Francs
Robert De Nobile

Estrie
Pierre-Hugues Boisvenu

Montréal
André Laforte

Outaouais
Jean Vallée

Abitibi-Témiscamingue
Jean-Guy Dugré

Côte-Nord
Rénald Girard

Nouveau-Québec
Claude Despatie

Effectifs

Au 31 mars 1990, le Ministère comptait 1938 postes autorisés, incluant les postes en région. Ils étaient répartis selon les catégories d'emploi suivantes :

Hors-cadres	3
Cadres supérieurs	64
Cadres intermédiaires	195
Professionnels	380
Agents de maîtrise	6
Techniciens	270
Personnel de bureau	367
Agents de la paix	455
Ouvriers	198

Budget 1989-1990

	Budget Modifié $	Dépenses $
Programme 01		
Développement du loisir, des sports et du plein air		
Élément 01		
Promotion du loisir socioculturel et du plein air	10 597,4	10 348,7
Élément 02		
Promotion du sport	14 176,6	14 136,0
Élément 03		
Soutien aux organismes multidisciplinaires et développement des équipements	31 871,4	25 903,0
Élément 04		
Promotion du loisir auprès des clientèles spécifiques	9 691,2	8 140,7
Élément 05		
Coordination du programme et support logistique	4 450,7	4 010,8
Total du programme	**70 787,3**	**62 539,2**
Programme 02		
Coordination en matière de ressources fauniques	15 102,8	14 804,8
Total du programme	**15 102,8**	**14 804,8**
Programme 03		
Opérations régionales		
Élément 01		
Aménagement et exploitation de la faune	13 911,3	13 784,8
Élément 02		
Loisir, parcs et réserves	30 979,5	30 048,6
Élément 03		
Conservation de la faune	29 966,1	29 915,0
Élément 04		
Coordination des opérations et support logistique	15 114,5	14 478,4
Total du programme	**89 971,4**	**88 226,8**

	Budget Modifié $	Dépenses $
Programme 04		
Gestion interne et soutien		
Élément 01		
Direction	16 637,9	15 902,7
Élément 02		
Soutien administratif	28 899,0	27 606,0
Élément 03		
Implantation et amélioration d'équipements	7 800,8	7 537,6
Total du programme	**53 337,7**	**51 046,3**
Programme 05		
Régie de la sécurité dans les sports du Québec	2 904,3	2 644,3
Total du programme	**2 904,3**	**2 644,3**
Total du Ministère	**232 103,5**	**219 261,4**

Répartition des revenus de l'exercice financier 1989-1990

Catégories	Montant $
Permis de pêche, de chasse et de piégeage	17 954,0
Location de chalets, d'espaces de camping et d'embarcations	2 546,0
Droits de pêche et de chasse journaliers	1 928,0
Recouvrements des dépenses	708,0
Aquarium, Jardin zoologique et Jardins de Métis	935,0
Frais d'inscription aux tirages au sort	674,0
Permis de pourvoirie et location de territoires	774,0
Redevances des concessionnaires	297,0
Certificat du chasseur	2 992,0
Permis et redevances liés aux commerces de fourrures	315,0
Intérêts sur comptes à recevoir et infractions à la Loi sur la conservation de la faune	60,0
Dispositions de surplus et de véhicules usagés	138,0
Permis et redevances liés aux sports et spectacles de combat	79,0
Divers revenus	266,0
Total	**29 666,0**

Direction du Ministère

La Direction du Ministère a pour responsabilité de planifier, organiser, diriger, coordonner et contrôler les activités de l'ensemble du Ministère.

À ce titre, elle élabore les orientations et les stratégies ministérielles et se prononce sur les choix de politiques et de programmes de même que sur les objectifs qui les sous-tendent afin d'en évaluer l'opportunité et de réaliser leur intégration. Aussi, elle assure la coordination nécessaire entre les directions générales du Ministère et, le cas échéant, apporte les adaptations qu'elle juge appropriées.

La Direction du Ministère veille également au suivi des plans d'action découlant des objectifs du Ministère et s'assure du respect des calendriers de travail. Elle favorise la concertation dans la détermination des pratiques de gestion, suscite des échanges d'informations et de données, prépare le budget du Ministère et en coordonne le suivi administratif.

Direction du secrétariat

Mandat

- Fournir aux autorités du Ministère des services-conseils et des services de soutien en matière de secrétariat, de concertation et de suivi pour certains dossiers internes, interministériels et intergouvernementaux.

Objectifs pour l'exercice 1989-1990

- Accroître le soutien destiné au Bureau des sous-ministres, principalement en ce qui a trait au processus de l'élaboration de l'implantation et de suivi des orientations triennales, aux dossiers stratégiques, à l'organisation des réunions des cadres de direction ainsi qu'à la diffusion des décisions et des dossiers touchant les cadres dans l'accomplissement de leurs tâches en tant que gestionnaire.
- Réviser les principaux processus relatifs au cheminement et au traitement de la correspondance et des documents officiels.

Réalisations

Mise en place d'une approche intégrée de gestion

Au cours de l'exercice 1989-1990, la Direction du secrétariat a apporté son support au Bureau des sous-ministres dans l'élaboration et la mise en place des orientations triennales et dans l'identification des dossiers stratégiques devant constituer le tableau de bord ministériel.

Ainsi, la Direction a coordonné la mise à jour mensuelle du tableau de bord ministériel et en a assuré la diffusion auprès des cadres. En outre, elle a coordonné la préparation, la réalisation et le suivi de trois réunions des cadres de direction du Ministère. Ces réunions ont permis aux participants d'adhérer aux orientations ministérielles et dossiers stratégiques et d'intégrer ces principaux paramètres dans leur rôle de gestionnaire.

Actualisation des orientations ministérielles

La Direction du secrétariat a entrepris une réflexion portant sur la mise à jour de la loi constitutive du Ministère.

Par ailleurs, la coordination de deux dossiers stratégiques, soit le cadre ministériel de gestion et le processus d'amélioration constante, a contribué à un meilleur encadrement et à une structuration plus adéquate du processus ministériel de gestion.

L'implantation d'un cadre ministériel de gestion constitue, pour l'ensemble des gestionnaires du Ministère, un cadre de référence permettant d'uniformiser les façons de faire en ce qui a trait à l'identification et à la poursuite des objectifs, à l'allocation des ressources, au suivi des réalisations et à l'évaluation de l'atteinte des résultats. L'exercice 1989-1990 aura permis la mise en place des deux premiers systèmes du cadre ministériel de gestion, soit le système de planification stratégique et le système d'allocation des ressources.

Le processus d'amélioration constante vise, pour sa part, à doter le Ministère d'une méthodologie de travail commune pour identifier et éliminer les causes de non-qualité et améliorer de façon constante les produits et services du Ministère. Par ailleurs, une équipe de travail a été mise sur pied afin de supporter les directions dans l'implantation du processus d'amélioration constante pour les aspects logistique, formation et communication. Au cours de l'exercice 1989-1990, ce processus a été implanté dans cinq nouvelles directions, portant ainsi à onze le nombre de directions impliquées dans cette démarche.

Des actions visant à bonifier le processus de traitement et de cheminement des dossiers officiels et de la correspondance ont également été entreprises. À cet effet, un groupe de travail a été mis sur pied et une amélioration dans les délais de traitement de la correspondance avec les citoyens a déjà été enregistrée.

Prospective

L'exercice 1990-1991 permettra à la Direction du secrétariat d'apporter son support au Bureau des sous-ministres dans la poursuite des trois dossiers stratégiques suivants :

- Coordination de la réflexion portant sur la mise à jour de la loi constitutive du Ministère ;
- Implantation du cadre ministériel de gestion par l'exploitation des systèmes de planification opérationnelle et d'évaluation ;
- Coordination des diverses activités requises par l'implantation du processus d'amélioration constante.

Enfin, la Direction du secrétariat terminera la révision et la bonification des processus de production amorcées au cours de l'exercice 1989-1990 : gestion des requêtes, de la correspondance et des documents officiels ; ces actions seront poursuivies dans la perspective d'un meilleur service à la clientèle. Une attention particulière sera apportée au système de gestion des plaintes.

Service de l'analyse et de la recherche socio-économique

Mandat

- Procurer au Ministère des services de recherches, d'analyses, d'études, d'enquêtes et de sondages permettant d'accroître les connaissances sur l'évolution des besoins de la population, ses attitudes et comportements, ainsi que sur les phénomènes socio-économiques pertinents à la détermination des politiques et programmes et des orientations à privilégier à moyen et long terme.

Réalisations

— Rapport d'enquête sur la pêche récréative du saumon de l'Atlantique, en collaboration avec le ministère des Pêches et Océans et les cinq provinces de l'Atlantique.

— Collaboration à la production du rapport sommaire sur l'importance de la faune pour les Canadiens ainsi qu'à la préparation d'un guide méthodologique pour les usagers de l'enquête.

— Collaboration à la production du rapport sur la valeur économique de l'utilisation récréative de la faune.

— Production d'un rapport sur les femmes et l'activité physique.

— Réalisation d'une enquête sur les chasseurs de petits gibiers.

— Production d'un sommaire sur l'état de la recherche en matière de faune.

— Production d'un rapport sur les profils des clientèles du Ministère.

— Production d'un bilan sur les activités scientifiques et techniques en matière de recherche, en collaboration avec le Bureau de la Statistique du Québec.

— Production d'un rapport d'analyses statistiques des principaux fichiers administratifs sur la chasse au Québec : certificat du chasseur, permis de chasse et système de la grande faune.

— Production d'un guide pratique d'analyse de besoins à l'intention des différents intervenants en matière de loisir.

— Réalisation d'un sondage sur la pratique du ski alpin.

— Exploitation des données de la banque du Système d'inventaire des ressources touristiques et des équipements de loisir (SIRTEL) pour l'ensemble des régions du Québec. Ces données concernent 8 000 établissements ou emplacements regroupant quelque 350 000 équipements de loisir.

— Traitement des demandes d'extraction des données de la banque SIRTEL. Les extractions de données se font par exemple par région, circonscription électorale, municipalité régionale de comté et catégorie d'équipements.

— Rédaction et diffusion d'un « guide de l'usager » présentant les composantes et les critères d'extraction des données du système SIRTEL.

— Activités de mises à jour et de développement de la banque de données sur les « éléments communs » au Ministère. Ce système regroupe les informations de base contenues dans les différents systèmes mécanisés du Ministère et concerne les organismes, les établissements, les emplacements et les individus.

— Production d'un rapport d'évaluation des activités du Comité de suivi du Sommet québécois sur le loisir.

— Rapport d'évaluation de la méthodologie et de la procédure d'estimation relatives aux activités de piégeage au Québec.

— Rapport d'enquête sur les dépositaires de permis de chasse et sur les détenteurs de permis de chasse à l'orignal.

— Enquête selon la méthode d'entrevues de groupe afin de cerner la perception et les attentes des chasseurs concernant les situations conflictuelles entre chasseurs, l'utilisation de techniques de chasse non pertinentes, certains comportements antisociaux et un trop grand nombre de chasseurs sur une courte durée.

— Étude sur les assurances offertes par les municipalités aux organismes de loisir et aux bénévoles.

Prospective

Au cours de l'exercice 1990-1991, le Service de l'analyse et de la recherche socio-économique devra redéfinir ses productions en fonction de l'approche « marketing » privilégiée par la direction du Ministère. Ses efforts seront concentrés sur les analyses tendancielles, sur la production d'informations reliées à l'évaluation des marchés et des produits ainsi que sur les enquêtes auprès des utilisateurs actuels et potentiels des différents services et programmes du Ministère. Il effectuera également certaines études relatives à l'importance économique des activités reliées à la faune et aux tendances observées quant à l'évolution de la demande de ressources fauniques. Il contribuera également à l'élaboration de plans de marketing pour certains produits ou équipements spécifiques : le réseau des parcs, les parcs du couloir fluvial, l'Aquarium du Québec et le Jardin zoologique du Québec.

Direction des affaires juridiques

Mandat

- Fournir au Ministère le support juridique requis pour ses activités tant dans le champ des lois et règlements dont la responsabilité lui incombe que pour les lois et règlements qui peuvent affecter ses activités. À cet effet, la Direction dispense des conseils légaux au Ministère, vérifie la légalité de divers actes juridiques, révise ou prépare des ententes et participe à la rédaction et à la supervision de projets de lois ou de règlements relevant du Ministère.
- Assurer le traitement des infractions aux lois administrées par le Ministère notamment, la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, la Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec et la Loi sur les parcs. Il en est de même pour la Loi sur les pêches et le Règlement de pêche du Québec tout autant que pour la Loi et les règlements sur les oiseaux migrateurs. Ainsi, la Direction procède à l'examen de chaque cas d'infraction qui lui est transmis, en évalue la conformité avec la loi et le règlement qui s'y applique, en évalue la preuve soumise, prépare le dossier pour le ministère de la Justice et, généralement, gère l'ensemble des opérations reliées au traitement de ces dossiers, sauf pour la période où il est traité par ce dernier Ministère.

Réalisations

— Participation aux étapes ayant mené à la signature de la convention complémentaire numéro 10 à la Convention de la Baie James et du Nord québécois ; préparation et participation au processus d'adoption du projet de loi 122 modifiant la Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec (1989, chapitre 40) afin de mettre en application cette convention complémentaire.

— Réponse à de multiples demandes d'avis sur des matières relevant de la compétence du Ministère et traitement des réclamations les concernant. La Direction a également fourni, au besoin, un support juridique au représentant du Procureur général du Québec lors de poursuites impliquant le Ministère. Sous cette rubrique, la direction a ouvert au-delà de 200 nouveaux dossiers sur des demandes d'avis juridiques par écrit et un nombre similaire de nouveaux dossiers sur des réclamations.

— Participation à la rédaction de nombreux textes réglementaires dont l'application relève du Ministère. Au cours de l'exercice financier 1989-1990, la Direction a traité au-delà de 25 nouveaux dossiers concernant des projets de règlement. Parmi ceux-ci, soulignons le Règlement sur la chasse édicté en août 1989, dont l'objectif était de refondre en un seul texte un ensemble de règlements touchant la chasse. Ainsi, six règlements ont été remplacés.

— Révision ou préparation de plusieurs contrats selon les besoins du Ministère. La Direction a ainsi traité au-delà de 240 nouveaux dossiers contractuels. Parmi ceux-ci, signalons la révision du bail type pour l'octroi de droits exclusifs de chasse, de pêche ou de piégeage sur les terres du domaine public.

— Préparation d'un cours et enseignement des aspects légaux de la gestion d'une zone d'exploitation contrôlée. Dispensé dans le cadre du programme Forma-Faune, ce cours était destiné aux gestionnaires de zones d'exploitation contrôlée. Il se voulait d'abord un rappel des règles législatives et réglementaires issues du projet de Loi 101 (1988, chapitre 39), puis un examen particulier des règles applicables aux associations gestionnaires de zones d'exploitation contrôlée lorsqu'elles proposent de modifier ou de remplacer des règlements.

— Préparation de cours de formation et enseignement aux agents de conservation de la faune en regard des lois et règlements touchant leurs responsabilités.

— Participation à certaines étapes en vue de l'adoption du projet de Loi 12 modifiant diverses dispositions législatives concernant l'application du Code de procédure pénale (1990, chapitre 4). Cette participation s'est effectuée en regard de l'activité pénale du Ministère découlant des lois et règlements sous sa responsabilité.

— Analyse et traitement de près de 9 808 infractions comprenant l'émission de billets d'infraction, dans les cas où un tel processus est prévu, et la perception des amendes y ayant trait. Pour la période du 1er avril 1989 au 31 mars 1990, les infractions se répartissent comme suit :

Loi et règlements relatifs à la conservation de la faune	4 906
Loi et règlements sur les parcs	176
Loi sur la Baie James	2
Loi et règlement sur les pêches	4 467
Loi et règlement sur les oiseaux migrateurs	257

Répartition des infractions reliées à la chasse au sens de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et de la Loi concernant les oiseaux migrateurs pour la période du 1er avril 1989 au 31 mars 1990.

Infractions mineures (moins de 400 $ d'amende)	2 584
Infractions moyennes (entre 400 $ et 1 200 $ d'amende)	1 492
Infractions majeures (entre 1 500 $ et 4 500 $ d'amende)	854
Total	**4 930**

Prospective

- Traiter l'ensemble des besoins juridiques du Ministère tout en privilégiant les dossiers identifiés comme prioritaires.
- Maintenir la qualité professionnelle des services juridiques en s'assurant notamment que le plan de développement des ressources humaines offre aux juristes des sessions de perfectionnement adéquates à l'exercice de leurs fonctions.
- Participer au programme d'amélioration constante du Ministère.
- Implanter le système informatique de gestion documentaire du Ministère dont l'objectif principal est de permettre une meilleure gestion des documents semi-actifs.
- Implanter le système informatique de support à la gestion des activités juridiques afin d'améliorer la gestion des dossiers actifs.

Secrétariat à l'évaluation et à la vérification

Mandat

- Conseiller les autorités du Ministère en matière d'amélioration de la qualité de la gestion et d'évaluation des programmes.
- Assumer la mise en oeuvre du plan de vérification ministériel permettant de déterminer l'existence de contrôles suffisants quant à l'intégrité des opérations du Ministère et des organismes subventionnés.
- Représenter le Ministère au sein de divers groupes interministériels de travail sur l'évaluation des programmes ou sur la vérification interne.

Réalisations

— Assistance technique auprès de la Fédération québécoise des pourvoyeurs du Québec.

— Élaboration d'un cadre de référence en évaluation, lequel sera intégré au cadre ministériel de gestion au cours du prochain exercice financier.

— Participation, avec la Direction générale des opérations régionales, au plan ministériel d'évaluation de la gestion déléguée dans les réserves fauniques.

— Dépôt d'un plan d'évaluation de la prestation du Ministère aux conférences socio-économiques.

— Réalisation d'un sondage portant sur la perception et les attentes des gestionnaires en matière de vérification.

— Création et implantation d'un comité ministériel de vérification.

— Réalisation de treize mandats relatifs à la vérification d'organismes subventionnés et de fédérations diverses.

— Participation active au programme ministériel d'amélioration constante.

— Participation active aux activités du conseil d'administration de la Société québécoise d'évaluation de programmes (SQEP) et au Groupe des responsables en analyse et évaluation de programmes (GRAEP) du gouvernement du Québec.

Prospective

- Implanter le cadre de référence en évaluation et l'intégrer à la planification stratégique et au cadre ministériel de gestion.
- Participer aux travaux du Comité de gestion de la qualité du Ministère.
- Mettre en oeuvre la programmation ministérielle de vérification 1990-1992.
- Poursuivre la participation au programme d'amélioration constante.
- Poursuivre la participation au plan ministériel d'évaluation de la gestion déléguée dans les réserves fauniques.
- Réaliser, conjointement avec la Direction générale des opérations régionales, l'évaluation de la prestation du Ministère aux conférences socio-économiques.

Direction des communications

Mandat

- Conseiller les autorités du Ministère et les gestionnaires sur toute question relative aux communications internes et externes.
- Planifier, élaborer et réaliser les programmes de communication, en collaboration avec les différentes unités administratives du Ministère, et les évaluer.
- Coordonner les actions du Ministère en matière de communication, en collaboration avec tous les intervenants ministériels.
- Répondre aux besoins documentaires des différentes unités administratives du Ministère.
- Effectuer les réservations pour la pratique d'activités dans les parcs et les réserves fauniques ainsi que les réservations pour l'obtention de services d'hébergement dans les établissements du Ministère et de la Société des établissements de plein air du Québec.
- Exploiter un guichet unique pour l'ensemble des services à la population concernant les renseignements sur les programmes, lois et réglementations du Ministère, la vente de permis et la distribution de documentation.

Réalisations

Campagne sur les nouvelles modalités de chasse à l'orignal

— Préparation d'un matériel publicitaire et d'information et orchestration d'une campagne de publicité visant à faire connaître les nouvelles mesures réglementaires de chasse à l'orignal. Ces mesures entraînent l'arrêt de la vente des permis de chasse la veille de l'ouverture de la saison et prévoient l'achat d'un permis par zone.

Code d'éthique sur la chasse et le piégeage en milieu périurbain

— Réalisation et diffusion d'un document traitant de la chasse et du piégeage en milieu périurbain, en support au Comité de suivi sur le Sommet québécois de la faune. Ce document définit les droits et obligations des parties concernées.

Plan tactique sur le touladi

— Conception et réalisation d'un plan de communication sur le touladi dans le but de faire connaître les nouvelles dispositions réglementaires sur la pêche du touladi et sensibiliser les pêcheurs aux problèmes biologiques de cette espèce en difficulté.

Plan de communication sur l'utilisation de poissons-appâts

— Élaboration d'un plan de communication en vue de sensibiliser les pêcheurs aux conséquences de l'utilisation des poissons-appâts vivants et de faire connaître les nouvelles mesures réglementaires qui s'y rattachent.

Plan d'action Saint-Laurent

— Signature d'une entente fédérale-provinciale d'harmonisation et de concertation pour la dépollution et la protection du fleuve St-Laurent. Dans le cadre de cette entente impliquant également les ministères fédéral et provincial de l'environnement, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche a contribué à la rédaction du rapport annuel 1989-1990 du Plan d'action Saint-Laurent présentant les travaux accomplis.

Semaine de la conservation de la faune

— Mise en oeuvre de la Semaine de la conservation de la faune réalisée sous le thème « les habitats fauniques ». Chaque direction régionale du Ministère, en collaboration avec diverses associations du milieu, a oeuvré à sensibiliser les jeunes du milieu scolaire et le public adulte aux raisons et avantages de protéger et restaurer l'habitat de la faune dans leur environnement quotidien.

Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat (Loi 15)

— Préparation d'un document proposant des stratégies de communication dans le but de faire connaître aux diverses clientèles la nouvelle loi relative à la protection des habitats fauniques.

Négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada et le Conseil Attikamek-Montagnais

— Élaboration de propositions de stratégie ainsi que d'un plan de communication dans le but de faire connaître l'implication du Ministère dans les négociations en cours, leur évolution et leurs enjeux.

Parc marin du Saguenay

— Production d'un matériel promotionnel et logistique en vue de la cérémonie de signature de l'entente entre les gouvernements du Canada et du Québec pour la création d'un parc marin au confluent de la rivière Saguenay et du fleuve Saint-Laurent.

Loisir scientifique

— Organisation d'une journée thématique visant à démystifier et promouvoir le loisir scientifique auprès des employés du siège social du Ministère et de la population de la ville de Québec. De nombreux kiosques témoignaient de la diversité de ce loisir.

Jeux du Canada

— Mise en oeuvre de divers moyens de communication afin de faire connaître la présence de la délégation du Québec aux Jeux d'été du Canada à Saskatoon en août 1989.

Année de l'entraîneur

— Mise en oeuvre de divers moyens de communication pour valoriser le travail des entraîneurs québécois. Ainsi, le Québec a pris part à la campagne fédérale-provinciale de l'année de l'entraîneur et a appuyé les recommandations visant une reconnaissance sociale accrue du travail de l'entraîneur.

Semaine « Québec-Canada en forme«

— Participation à la réalisation de la Semaine « Québec-Canada en forme ». Pour une deuxième année consécutive, l'entente signée entre les gouvernements fédéral et provincial a permis la tenue de la semaine « Québec-Canada en forme ». Cet événement, qui vise la promotion de l'activité physique au sein de la population québécoise, a été réalisé conjointement par le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et les modules Kino-Québec.

Structure marketing

— Création d'un groupe de travail ministériel ayant pour but de proposer une structure administrative à vocation « marketing » s'inscrivant dans la continuité des grandes orientations ministérielles et sectorielles.

Prospective

Par la création d'une Direction du marketing et des communications à compter du 1er avril 1990, le Ministère exprime clairement sa volonté d'accorder un statut prioritaire à la fonction « marketing » dans le cadre de ses activités.

Pour concrétiser cette nouvelle orientation, la Direction se dotera d'un plan marketing global pour le Ministère. Ce document d'orientation lui permettra notamment de mieux identifier ses produits ainsi que ses opportunités de marchés et de garantir des services adaptés à ses clientèles. En outre, elle élaborera un programme de formation et de perfectionnement en marketing destiné à son personnel.

Par ailleurs, la Direction du marketing et des communications assumera l'entière responsabilité d'un des dossiers stratégiques du Ministère, soit celui de la promotion des actifs. Elle soutiendra également d'autres actions ministérielles telles le programme Jeunes volontaires, le bénévolat, les consultations publiques concernant le parc marin du Saguenay, la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats.

Direction générale de la ressource faunique

Dans le cadre de la mission de conservation et de mise en valeur de la faune et de ses habitats, la Direction générale de la ressource faunique assume les responsabilités de gestion de la ressource faunique dans un souci premier de conservation des espèces au bénéfice des générations actuelles et futures.

Mandat

- Recommander les orientations et politiques ministérielles en matière de gestion de la faune et de ses habitats, en définir les objectifs et déterminer les priorités d'action du Ministère en ce domaine.
- S'assurer que le développement des orientations, politiques, priorités et programmes s'effectue en collaboration avec les autres secteurs du Ministère appelés à participer à leur mise en oeuvre.
- Analyser l'état des ressources fauniques et des milieux dans lesquels elles vivent et se développent ; déterminer les besoins qui s'en dégagent en matière de conservation, d'utilisation, de mise en valeur de la faune et de ses habitats ; déterminer les besoins en matière d'éducation de la population.
- Planifier la localisation, la délimitation, l'utilisation et la surveillance des territoires fauniques et développer des politiques qui font appel à la participation et à l'initiative des usagers ou de ceux à qui des droits sont cédés.
- Élaborer et proposer des objectifs et des règles de tarification pour l'ensemble des permis et services offerts par le Ministère.
- Collaborer avec la Fondation de la faune du Québec et les autres partenaires intervenants de la conservation et de la mise en valeur de la faune et de ses habitats.
- Développer et maintenir des relations avec les principaux intervenants du milieu afin de connaître leurs besoins, attentes et réactions face aux orientations, politiques et programmes du Ministère ainsi qu'à l'égard des résultats qui en découlent.
- Coordonner, développer et maintenir les relations avec les communautés autochtones.
- Veiller au respect des obligations du Ministère en vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et de la Convention du Nord-Est québécois.

Orientations sectorielles

Dans le but de mieux encadrer ses priorités, le Ministère s'est doté des orientations sectorielles suivantes en matière de faune :

- Donner suite aux consensus issus du Sommet québécois sur la faune ;
- Intensifier l'intervention ministérielle dans le couloir du Saint-Laurent ;
- Assurer la protection et la restauration des espèces fauniques menacées ou vulnérables ;
- Accentuer les interventions en matière de conservation et de mise en valeur des habitats fauniques ;
- Rechercher une meilleure intégration de la gestion des ressources naturelles, en particulier par rapport à la ressource forestière ;
- Définir un cadre pour l'exercice des droits, principes et responsabilités des autochtones en matière faunique et pour l'amélioration des bénéfices économiques qu'ils peuvent retirer de cette ressource ;
- Définir l'intervention éducative du Ministère en vue de susciter des attitudes et des comportements respectueux à l'égard de la faune et de son habitat, de même qu'à l'égard des utilisateurs de cette ressource et du milieu naturel ;
- Poursuivre les travaux sur les espèces prioritaires ;
- Offrir et améliorer les conditions permettant au personnel d'exercer le plus efficacement possible ses responsabilités en fonction des différents niveaux d'intervention ;
- Améliorer les communications tant auprès du personnel du Ministère qu'auprès des clientèles et de la population en général ;
- Instaurer une gestion rigoureuse et structurée des technologies de l'information et fournir, à l'ensemble des directions relevant de la Direction de la ressource faunique, un support informatique adéquat ;
- Améliorer l'encadrement de la tarification des activités et services du Ministère.

Réalisations

Suivi du Sommet québécois sur la faune

Le Comité de suivi a poursuivi les travaux qu'il avait amorcés en juin 1988. Rappelons que lors du Sommet québécois sur la faune qui s'est déroulé au

printemps 1988, il avait été convenu de mettre sur pied un Comité de suivi chargé de coordonner la mise en application de quelque 150 consensus issus du Sommet. Le Comité de suivi regroupe une vingtaine d'organismes, lesquels ont participé au Sommet québécois sur la faune.

Au cours de l'exercice 1989-1990, le Comité de suivi a été appelé à statuer sur les dossiers suivants :

- statut des réserves fauniques d'Aiguebelle, Baldwin, Cap-Chat, Dunière et Duchénier ainsi que celles situées sur des rivières à saumon ;
- développement de la villégiature sur les terres publiques ;
- proposition d'options de développement en vue d'améliorer la gestion de la faune et de son accessibilité aux terres et boisés privés ;
- élaboration et diffusion d'un code d'éthique à l'usage des municipalités, propriétaires fonciers, chasseurs, trappeurs et citoyens ; ce code définit les droits et obligations de chacun ;
- réalisation et diffusion d'un plan tactique sur le touladi ;
- évaluation des modes de suivi de la faune terrestre et ailée.

Intervention dans le couloir du Saint-Laurent

— Conclusion d'une entente d'harmonisation et de concertation pour la dépollution et la protection du fleuve Saint-Laurent avec le gouvernement fédéral.

— Dépôt d'une proposition d'étude de faisabilité sur la restauration de la population du bar rayé du Saint-Laurent.

— Dépôt d'un plan d'acquisition de connaissances, étalé sur trois ans (1989-1992), qui vise à établir un portrait biologique de l'esturgeon noir de l'estuaire du Saint-Laurent dans l'ensemble de son habitat.

Espèces fauniques menacées et vulnérables

— Participation au Comité canadien des espèces menacées.

— Participation à la Conférence internationale du transport des espèces menacées.

— Caractérisation de l'habitat du cerf de Virginie et de l'original.

— Suivi du dossier de l'effet des substances toxiques sur la faune et son habitat.

— Élaboration d'une politique sur les espèces menacées.

Conservation et mise en valeur des habitats fauniques

— Début des travaux de développement d'une nouvelle réglementation portant sur les habitats fauniques.

— Mise à jour de l'inventaire et de la cartographie des habitats fauniques.

— Production d'un guide intégré d'aménagement des cours d'eau à des fins agricoles.

— Révision du guide d'aménagement des ravages de cerfs de Virginie et des plans d'intervention dans les ravages en forêts publiques, en collaboration avec le ministère de l'Énergie et des Ressources.

— Production et diffusion du guide d'aménagement de l'habitat de reproduction de poissons dits d'eau douce.

Intégration de la gestion des ressources naturelles

La gestion intégrée des ressources est un dossier stratégique au Ministère. Le cadre de référence de ce projet a été réalisé et soumis à une consultation interministérielle, impliquant le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, le ministère de l'Énergie et des Ressources et le ministère de l'Environnement, en vue de son application en 1990.

Définition d'un cadre pour l'exercice des droits, principes et responsabilités des autochtones en matière faunique

— Coordination et support aux directions régionales dans le cadre de négociations de diverses ententes, notamment les ententes sur la conservation du saumon de l'Atlantique, les ententes relatives à la pêche pour des fins d'alimentation, l'entente sur le piégeage ainsi que les négociations entourant l'exploitation des pourvoiries.

— Participation aux négociations globales entre le Conseil Attikamek-Montagnais et le gouvernement du Québec. Élaboration du dossier ministériel afférent.

— Mise en oeuvre de l'entente sur les mesures provisoires.

Éducation au respect du milieu naturel, de la faune et son habitat, et des utilisateurs

— Organisation et co-animation avec l'Association provinciale des trappeurs indépendants de neuf sessions de recyclage des moniteurs en « piégeage et gestion des animaux à fourrure » (PGAF).

— Conception d'outils didactiques dans le cadre de la Semaine de la conservation de la faune et diffusion de ces documents aux écoles, associations et fédérations d'utilisateurs de la ressource et du milieu naturel.

- Préparation et application d'un programme type pour les camps-écoles, en collaboration avec divers partenaires. Les camps-écoles organisés ont accueilli 90 jeunes participants.
- Organisation et coordination de sept sessions de formation, d'une durée de vingt heures chacune, à l'intention de 120 candidats moniteurs afin qu'ils puissent dispenser les modules du Programme d'éducation en sécurité et en conservation de la faune (PESCOF) aux utilisateurs de la faune.

Espèces fauniques prioritaires

Saumon

- Poursuite des travaux sur les ruisseaux pépinières et évaluation des résultats dans la rivière de l'Anse à la Barbe (Gaspésie).
- Évaluation de la qualité des saumoneaux produits dans les stations piscicoles.
- Étude sur le potentiel d'élevage de saumons juvéniles à l'étang de relâche de Cap-Chat.

Omble de fontaine et ouananiche

- Étude de la population d'ombles de fontaine de la rivière Jacques-Cartier.
- Réalisation du plan tactique de la ouananiche du lac Saint-Jean.

Orignal

- Suivi de l'inventaire quinquennal.
- Poursuite de l'étude de la dynamique des populations d'orignaux de la taïga.
- Élaboration d'un projet sur les prélèvements illégaux d'orignaux au sud du Saint-Laurent.

Cerf de Virginie

- Développement de techniques d'inventaire du cerf pour le Québec continental.
- Étude de l'habitat du cerf à l'Île d'Anticosti.
- Suivi de l'inventaire du cerf.

Caribou

- Parachèvement des études sur la croissance des jeunes caribous en enclos.
- Étude sur la chute de population de caribous du parc de la Gaspésie.

Ours noir

- Élaboration d'un modèle de prédiction des densités d'ours et de suivi des populations à partir d'indices de présence.
- Suivi de l'inventaire de l'ours noir.

Animaux à fourrure

- Poursuite du suivi des populations de martres d'Amérique et de lynx.
- Évaluation de la situation du lynx roux.
- Poursuite de l'étude préliminaire sur les populations de pékans.

Avifaune et petit gibier

- Poursuite de la gestion des populations de cormorans à aigrettes dans l'estuaire du Saint-Laurent.
- Poursuite du programme de réintroduction du faucon pèlerin ; un lâcher a été effectué au parc du Bic.
- Parachèvement, publication et diffusion du rapport sur l'utilisation des billes de plomb pour la chasse aux oiseaux migrateurs.
- Publication et diffusion du rapport pour contrer la prédation par l'aigle pêcheur dans les pisciculture privées.
- Parachèvement du programme de surveillance du canard noir, en collaboration avec le Service canadien de la faune.

Projets de recherche

- Étude sur l'évolution de l'utilisation, par la faune ichthyenne, de trois marais naturels (Île du Moine, Baie Brazeau et Baie Daragon) et deux marais aménagés par Canards Illimités Canada (Fraser et Massettes).
- Développement d'une technique de reconditionnement du touladi en pisciculture.
- Développement de techniques d'élevage du doré jaune en étangs artificiels, conventionnels et enrichis.
- Développement d'une méthode préventive des maladies pour certaines espèces fauniques.

Moyens pour faciliter l'exercice des responsabilités du personnel

- Le processus réglementaire (chasse, pêche, piégeage) est un dossier stratégique au Ministère. Un rapport préliminaire a été déposé le 1er juillet 1989 concernant la mise en place d'un système de gestion de la réglementation au Ministère. Ce rapport tient compte des besoins de la faune, des attentes de la clientèle et du calendrier réglementaire gouvernemental.
- Conception et production de documents didactiques et de guides pour les interventions éducatives des agents de conservation de la faune et des biologistes.

Amélioration du support en matière de communication

- Implantation d'un logiciel de comptabilité auprès de vingt organismes gestionnaires d'une zone d'exploitation contrôlée.
- Élaboration d'un document de support concernant le statut corporatif des organismes gestionnaires.
- Visite et classification de 309 unités d'hébergement des pourvoyeurs afin d'informer la clientèle sur l'état du réseau.
- Production du Répertoire des pourvoiries — Édition 1990.

Support informatique

- Structuration et amorce du changement d'une banque d'informations juridiques informatisée.
- Constitution de banques de données informatisées pour les tarifs, pour l'établissement du niveau de financement du Ministère, pour l'analyse des caractéristiques des détenteurs de certificats et de permis et mise à jour des banques existantes.
- Vérification et validation du système informatisé sur les animaux à fourrure.
- Amélioration du système informatisé du suivi de la grande faune.

Tarification des activités et services

- Élaboration des propositions tarifaires et des prévisions de revenus pour 1990-1991.
- Production du rapport annuel de l'« Inventaire des revenus non-fiscaux ».
- Élaboration et mise en place des énoncés d'orientation de la tarification du Ministère.

Autres réalisations

- Réalisation de 49 profils fauniques dans les pourvoiries à droits exclusifs.
- Parachèvement du renouvellement massif des 700 000 certificats du chasseur pour la saison de chasse « Automne 1989 » et traitement des 75 000 demandes d'adhésion ou de remplacement du certificat du chasseur. Ces activités ont généré des revenus totalisant 3 millions de dollars.

Prospective

Dans le cadre des négociations avec le Conseil Attikamek-Montagnais, la Direction générale de la ressource faunique continuera la mise en oeuvre de l'entente sur les mesures provisoires, négociera une entente de principe sur le volet des activités de chasse, pêche et piégeage et préparera la négociation d'une entente finale sur la question.

Au plan de la recherche et du développement, les travaux portant sur l'étude de la chute du recrutement du caribou de la Gaspésie, sur la dynamique de la population d'orignaux de la taïga, sur le développement de techniques d'inventaire du cerf pour le Québec continental, sur l'habitat du cerf, sur l'expérimentation de cages sous-marines pour la capture du rat musqué et sur l'impact des prélèvements illégaux d'orignaux au sud du Québec seront poursuivis. Il en sera de même pour les travaux concernant la gestion des populations du cormoran à aigrettes, de l'oie blanche, du faucon pèlerin et du canard noir.

L'amorce sur le développement d'un modèle de simulation de la population de cerf, sur le redressement de la population de caribous de la Gaspésie, sur l'étude des populations de pékans, sur l'impact à court terme de l'exploitation forestière sur la faune et ses utilisateurs comptent parmi les nouveaux projets à court terme.

Par ailleurs, en ce qui a trait au faucon pèlerin, le programme de repeuplement se poursuivra avec la collaboration du Service canadien de la faune. Enfin, des efforts seront fournis pour préparer les portraits fauniques nécessaires aux discussions requises par la négociation concernant les revendications territoriales des autochtones.

La Direction verra à intensifier ses efforts en vue de procéder à la mise en oeuvre des dispositions législatives touchant la conservation des habitats fauniques. À ce chapitre, elle poursuivra la validation de l'inventaire, la classification et la cartographie des habitats en regard des activités affectant le milieu.

En ce qui a trait aux territoires fauniques, la Direction entend réaliser les activités suivantes :

- publication d'un énoncé d'orientation des refuges fauniques ;
- développement et uniformisation du traitement informatique des données relatives à la gestion de la faune par les organismes gestionnaires des zones d'exploitation contrôlée ;
- poursuite de l'implantation du logiciel de comptabilité auprès des organismes gestionnaires ;
- élaboration d'un programme de gestion de la faune et de son accessibilité aux terres et boisés privés ;
- production de 48 profils fauniques de pourvoiries à droits exclusifs ;
- visite de 148 pourvoiries dans le cadre de la classification des unités d'hébergement des pourvoyeurs.

Au chapitre de l'éducation, elle poursuivra ses interventions en matière d'éducation à la sécurité des usagers et à la conservation de la faune dans le cadre du Programme d'éducation en sécurité et en conservation de la faune (PESCOF) :

- développement de matériel didactique ;
- formation de moniteurs ;
- coordination d'activités ;
- interventions appropriées dans les divers modules, incluant le module de la Semaine de la conservation de la faune ainsi que ceux destinés aux jeunes.

Enfin, outre la réalisation des activités récurrentes relatives à la réglementation, à la tarification et aux permis, la Direction générale de la ressource faunique s'emploiera aux activités suivantes :

- révision de la réglementation sur l'aquaculture et le zonage piscicole ;
- révision et ajustement au processus réglementaire ;
- développement de nouvelles banques informatisées sur la tarification ;
- amélioration d'un certain nombre de publications sur la réglementation.

Gouvernement du Québec
Ministère du Loisir,
de la Chasse et de la Pêche

Organigramme

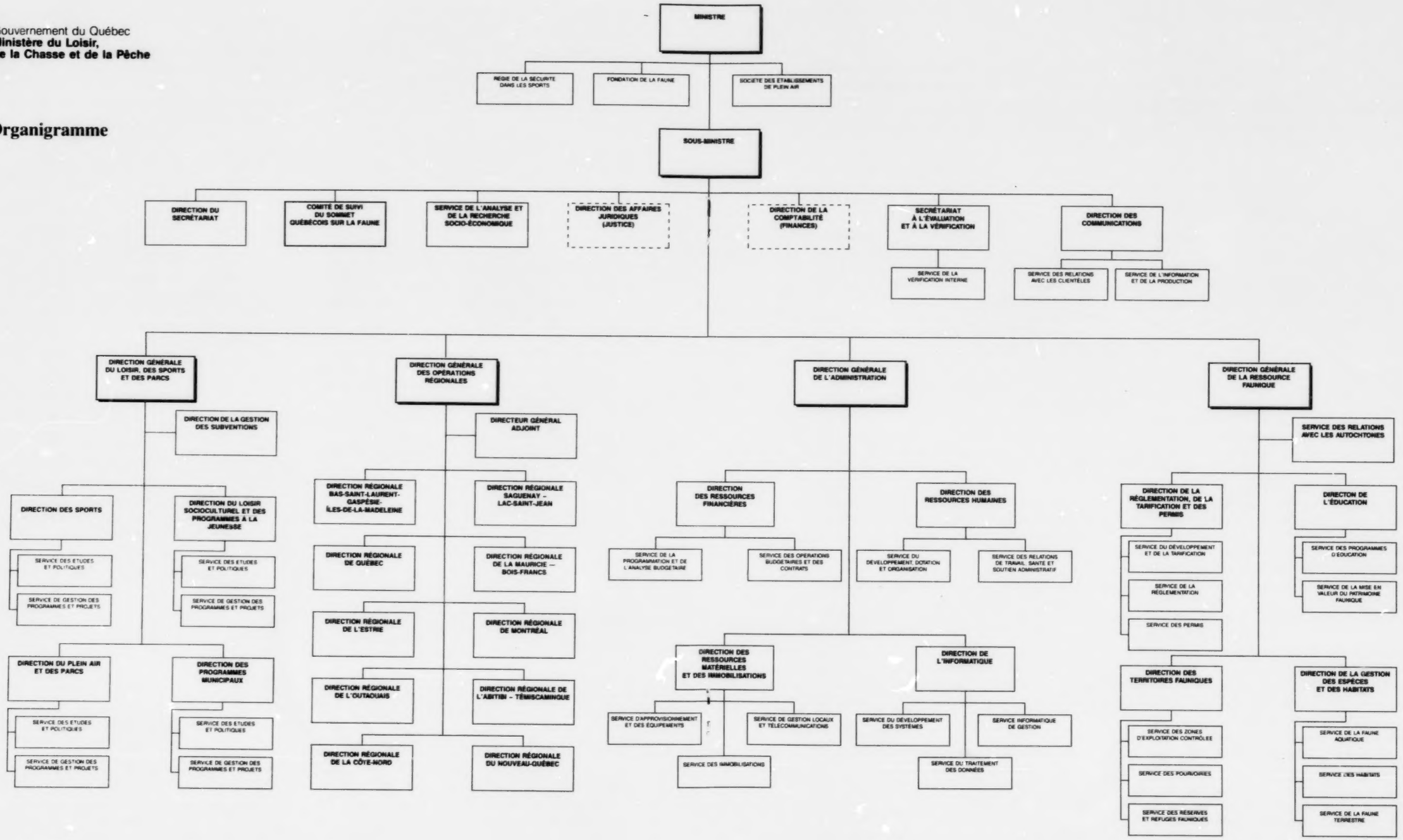

31 mars 1990

Direction générale de l'administration

Dans le cadre de sa mission, la Direction générale de l'administration doit assurer la représentation, la coordination et la concertation concernant les fonctions ministérielles et informatiques, ainsi que le soutien professionnel nécessaire dans les domaines de la construction ou de l'acquisition de terrains et d'immeubles.

Mandat

- Apporter aux activités et aux gestionnaires du Ministère le soutien requis en matière de gestion des ressources humaines, financières, matérielles, informatiques et techniques, visant à assurer l'efficacité et l'efficience au niveau de l'utilisation des ressources.
- Assurer l'élaboration des politiques et des modalités de gestion et la mise au point des systèmes et des méthodes de travail susceptibles de favoriser et d'appuyer l'action des gestionnaires dans leur domaine respectif.
- S'assurer de la diffusion et de la mise en application des règles et normes de gestion émanant des organismes centraux et assurer la liaison avec ces organismes.
- Rendre disponibles aux unités administratives les services et conseils requis dans des domaines comme la consultation en gestion, l'organisation des structures, les procédés de gestion et les systèmes d'information.
- Proposer et évaluer les règles et normes applicables au zonage des territoires, à leur aménagement détaillé ainsi qu'à la mise en place des équipements qui s'y rattachent.
- Mettre en oeuvre les travaux d'immobilisations du Ministère ainsi que le plan d'acquisition des immeubles et terrains requis pour les fins de ses opérations.

Réalisations

— Négociation du renouvellement de la convention collective des agents de conservation de la faune : plus de 450 agents de conservation de la faune réguliers et 175 agents saisonniers étaient directement concernés par cette entente négociée.

— Élaboration d'une stratégie d'utilisation optimale des ressources humaines. Pour assurer les meilleurs résultats possibles des efforts fournis par tous les niveaux d'organisation, une stratégie d'intervention a été proposée. Celle-ci définit les problèmes auxquels les gestionnaires sont confrontés ainsi que les orientations et les moyens susceptibles de conduire à des solutions réalistes et efficaces. Cette stratégie sera mise en oeuvre au cours du prochain exercice financier.

— Production d'un diagnostic sur les causes d'accidents du travail et d'absentéisme. La production d'une analyse statistique sur l'ensemble des accidents du travail et autres absences des employés du Ministère a permis d'identifier les actions prioritaires de prévention et de vérifier l'efficacité des mesures correctives entreprises.

— Implantation complète du système d'allocation des ressources financières prévu au nouveau cadre ministériel de gestion.

— Révision et implantation de deux champs de désignations des pouvoirs en matière de gestion financière : les désignations administratives de la Sous-ministre en vertu des règlements et des directives et les désignations du Conseil du trésor en ce qui a trait aux demandes d'engagements et de paiements.

— Analyse complète de la gestion des revenus et recettes au Ministère quant au partage des responsabilités, au respect de la réglementation, à la complémentarité des systèmes de comptabilisation et de gestion, au service de la clientèle et au contrôle ; dépôt d'un rapport incluant des recommandations.

— Production de différents rapports de rétroinformation en cours d'exercice traitant principalement de l'évolution de l'utilisation des ressources au Ministère.

— Assistance, conseil et support aux représentants du Comité international des Jeux de la francophonie afin de leur faciliter la tâche dans la présentation d'états financiers intérimaires ou annuels.

— Conseil et support aux autorités et aux gestionnaires en matière d'évaluation, d'exécution, de suivi et de contrôle budgétaire.

— Fusion de la Direction des ressources matérielles et des immobilisations et de la Direction des ressources techniques. L'implantation du nouveau plan d'organisation administratif inférieure (POAI) a été complétée.

— Parachèvement de l'aménagement des bureaux de la Conservation de la faune.

— Diminution de la superficie d'entrepôt utilisée.

— Prolongement du réseau de radiocommunication (dans les régions 02, 03, 05 et 08) et installation de douze nouveaux sites radio.

— Poursuite du programme d'acquisition d'immeubles, principalement dans les parcs du Saguenay, Bic, Mont-Saint-Bruno, Mont-Orford et à la rivière York.

— Réalisation, en collaboration avec les directions régionales, d'un programme d'entretien des différents équipements du Ministère.

— Normalisation des devis de confection des vêtements du personnel de la faune, des parcs et des réserves et réorganisation informatique du fichier d'inventaire de ces vêtements.

— Décentralisation de la gestion du compte de reprographie, de l'immatriculation des véhicules automobiles et de la responsabilité de l'inspection mécanique des véhicules d'urgence.

— Installation du Centrex III aux bureaux régionaux de Hull et de Sherbrooke.

— Parachèvement d'un plan directeur informatique afin de développer les systèmes et l'infrastructure technologique permettant de répondre parfaitement à la mission, aux besoins et aux priorités du Ministère.

— Définition des politiques dans les principaux domaines de la gestion de l'informatique afin de préciser les rôles, responsabilités et processus inhérents aux intervenants : haute direction, directions utilisatrices et direction informatique.

— Conception d'un plan d'action géomatique à court terme visant à orienter l'approche du Ministère en ce domaine d'une façon globale en tenant compte du plus vaste plan gouvernemental et en s'assurant de la rentabilité de ses investissements dans les secteurs prioritaires.

— Normalisation et optimisation de l'utilisation des ressources micro-informatiques.

— Normalisation et optimisation des descriptions et des fichiers des banques de données ministérielles.

— Application d'un plan de relève, en cas de sinistre, de l'ordinateur du Ministère et des systèmes exploités à la Direction de l'informatique.

— Étude des différentes options possibles pour le traitement informatique du système des réservations afin d'améliorer la performance et le temps-réponse.

— Développement de nouveaux systèmes ou de nouvelles applications, dont :

• un système d'informations juridiques pour l'aide aux agents de conservation de la faune ;

• un système d'informations de gestion concernant les pourvoiries.

— Amorce du développement d'un cadre de référence afin de permettre au Ministère de mieux gérer les acquisitions d'équipements de micro-informatique.

Prospective

• Poursuivre et accentuer les interventions liées à la gestion de la qualité en matière de ressources humaines par :

— la collaboration à la tenue d'un colloque des cadres ;

— l'implantation de la philosophie de gestion et du programme de reconnaissance de la qualité.

• Assurer l'implantation de la politique de la santé et sécurité au travail ainsi que celle du plan d'action en découlant.

• Assister les gestionnaires dans la préparation de leur plan d'action en matière d'utilisation optimale de leurs ressources.

• Mettre en place des moyens pour faciliter l'actualisation du modèle d'évaluation du rendement des cadres, intégrant le savoir-faire du dirigeant aux autres attentes signifiées.

• Compléter la révision de la désignation des pouvoirs en matière de gestion financière.

• Assurer le développement et la mise en place d'un système intégré d'information de gestion en matière de revenus et recettes.

• Améliorer le service aux clientèles par le réexamen de certaines procédures opérationnelles en vigueur en regard des ressources matérielles et des immobilisations.

• Regrouper les activités dans un objectif de rationalisation du parc immobilier.

• Élaborer un plan triennal d'amélioration des équipements, en collaboration avec les régions, et continuer de fournir à celles-ci le support nécessaire en matière d'expertise technique.

• Poursuivre le programme d'inventaire des immobilisations du Ministère.

• Élaborer, en matière d'informatique, l'architecture des données et des traitements ainsi que l'architecture technologique.

• Amorcer le plan ministériel de la géomatique.

• Remplacer l'ordinateur pour le traitement du système réservations.

- Implanter des réseaux locaux de micro-ordinateurs.
- Ajuster le système des habitats fauniques essentiels à la nouvelle loi.
- Développer le système pour la gestion des revenus et des recettes.
- Mécaniser les critères d'évaluation des demandes de subvention.
- Élaborer un programme formel de sécurité informatique.

Direction générale des opérations régionales

Mandat

- Participer à l'élaboration et à l'évaluation des orientations et des politiques du Ministère dans les domaines du loisir, de la faune et des parcs.
- Participer à la mise en oeuvre et à la gestion des programmes du Ministère au plan régional.
- Planifier, diriger, superviser et coordonner l'ensemble des activités des directions régionales en vue de la réalisation des objectifs visés.
- Assurer la concertation entre les directions centrales et les directions régionales.

Réalisations

Élaboration d'un document d'orientation sur le perfectionnement des cadres de la Direction générale des opérations régionales.

— Participation à la Conférence socio-économique de la région Beauce-Appalaches.

— Élaboration d'un document d'orientation et d'un plan de développement des ressources humaines pour le secteur de la conservation de la faune.

— Conclusion d'une entente négociée avec le corps des agents de conservation de la faune.

— Mise en oeuvre du processus d'amélioration constante.

— Production d'un guide d'utilisation des aéronefs.

— Réalisation d'une évaluation de l'implantation du plan d'organisation de l'administration régionale.

— Gestion, par le Service des réservations, de 170 000 inscriptions pour les quatre systèmes de tirage au sort (chasses contingentées, cerf sans bois, pêche et hébergement, piégeage).

— Traitement, par le Service des réservations, de 34 000 dossiers de réservation en regard des divers services et activités offerts dans les parcs et réserves. Ces activités et services ont totalisé 252 800 jours/personne et ont généré des revenus de l'ordre de 7 millions de dollars pour le Ministère et ses partenaires. Rappelons que la gestion du Service des réservations est assurée par un système informatique spécialisé et par un réseau téléphonique central assurant l'égalité des chances pour l'accès aux équipements et services dans les parcs et les réserves fauniques.

Prospective

- Implanter le processus d'amélioration constante au cabinet de la Direction générale des opérations régionales ainsi que dans quatre directions régionales.
- Implanter le cadre ministériel de gestion à la Direction générale des opérations régionales.
- Appliquer un système uniforme de gestion dans les bureaux de la conservation de la faune.
- Entreprendre une étude de modalités de gestion des réserves fauniques et réaliser le plan de mise en application.
- Parachever l'étude visant à proposer des avenues pour le développement des équipements suivants : Jardins de Métis, Jardin zoologique du Québec, Aquarium du Québec.
- Mettre en place six tables sectorielles de concertation sur l'analyse et l'évaluation, le marketing et les communications, l'administration, l'aménagement et l'exploitation de la faune, la conservation de la faune, le loisir, les parcs et réserves.
- Créer deux groupes de travail : l'un sur le loisir en région, l'autre sur la gestion de la faune par unité territoriale.
- Implanter une messagerie électronique pour l'ensemble des directions régionales.

Directions régionales

Mandat

- Assumer la responsabilité immédiate de l'application et de la mise en oeuvre de l'ensemble des programmes du Ministère sur son territoire.
- Informer les clientèles et identifier leurs besoins.
- Mettre en oeuvre et gérer des programmes en matière de conservation et de mise en valeur de la faune et de ses habitats.
- Assurer l'application et le respect des lois et règlements concernant l'utilisation de la faune et promouvoir la conservation de la faune.
- Gérer des territoires et des équipements et participer à la gestion des programmes d'assistance financière aux associations.
- Représenter le Ministère auprès des organismes publics et privés du milieu.

Réalisations

— Élaboration, par chaque direction régionale, d'un document intitulé « Profil régional ». Ce dernier brosse un portrait du territoire, décrit la structure du fonctionnement de la direction régionale et dresse l'inventaire des principaux partenaires régionaux. La mise à jour de ce document est prévue pour 1992.

Direction régionale du Bas-Saint-Laurent — Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine

Réalisations

— Négociations et signature d'ententes avec les autochtones de Maria et de Restigouche à l'égard des modalités de capture du saumon de l'Atlantique.

— Intensification de la participation régionale à l'intervention ministérielle dans le couloir du Saint-Laurent, notamment en regard de l'élaboration du plan de pêche et la mise en valeur de marais.

— Accentuation des interventions pour contrer le braconnage de la rivière Ouelle. Plus de 1 600 heures de protection y ont été consacrées et ont donné lieu à 60 infractions.

— Participation concrète à la confection du plan de développement économique des rivières à saumon. Plus de quinze projets ont été insérés dans la proposition du plan conjoint fédéral-provincial.

— Supervision et réalisation du projet de création d'emplois totalisant une somme de 3 millions de dollars et créant 365 emplois.

— Développement de nouvelles techniques d'élevage piscicole dans le but de doubler la production de saumoneaux.

— Suivi des dossiers relatifs à la signature des ententes cadres survenues lors du Sommet socio-économique. Plus de la moitié des dossiers pour lesquels le Ministère était maître d'oeuvre sont en voie de réalisation ou entièrement complétés.

Prospective

- Conclure une entente à long terme avec les autochtones de Restigouche.
- Restructurer les services administratifs des bureaux locaux.
- Mettre en place le programme d'amélioration constante.
- Préparer le symposium de Miguasha.

Direction régionale du Saguenay — Lac Saint-Jean

Réalisations

— Répartition du solde du budget de l'Entente Canada-Québec sur le développement touristique pour la zone périphérique au parc du Saguenay. Une somme de 6,1 millions de dollars sera consacrée au cours des deux prochaines années à la réalisation de huit projets aptes à permettre le développement touristique du Bas-Saguenay.

— Signature d'une entente entre le Ministère et les autochtones de la réserve de Masteuiststh visant à convenir des modalités de pratique de la pêche traditionnelle en eau libre dans le lac Saint-Jean.

— Réalisation de seize documents de références présentant le profil faunique pour les dix zones d'exploitation contrôlée et les six pourvoiries concessionnaires de la région.

— Implantation du processus d'amélioration constante au sein de cinq services de la Direction régionale.

— Organisation d'une exposition intitulée « Anima-Faune » regroupant l'ensemble des partenaires de la faune et destinée à la population régionale.

— Production d'un ouvrage intitulé « Guide opérationnel — Zecs région 02 » et diffusion auprès des zones d'exploitation contrôlée de la région.

Sommet socio-économique et biennale

La région du Saguenay — Lac Saint-Jean vit à l'heure du parachèvement des engagements de la conférence biennale de l'automne 1987 et de la préparation de la conférence socio-économique de 1991.

En ce qui a trait au suivi des engagements de la biennale, trois des cinq projets qui ont fait l'objet de traitement par la Direction régionale ont été complétés alors que deux engagements font encore l'objet de suivi auprès des promoteurs. La relocalisation d'une base de plein air, la construction d'un centre spécialisé en aquiculture de même que la planification d'un circuit cyclable ceinturant le lac Saint-Jean représentent les principales réalisations découlant de la biennale pour l'exercice financier 1989-1990.

Initialement prévu pour le printemps 1990, le sommet socio-économique du Saguenay — Lac Saint-Jean a été reporté à l'automne, reportant ainsi l'échéancier de la conférence socio-économique en région. La Direction régionale a cependant participé activement aux réunions des tables sectorielles du conseil régional de concertation et de développement en vue de supporter les organismes du milieu dans leurs démarches.

Prospective

- Assurer la conservation et la mise en valeur de la ouananiche du lac Saint-Jean par la réalisation d'interventions visant à en augmenter le potentiel de production ainsi qu'à instaurer des mesures de suivi de la pêche.
- Coordonner l'implication de la Direction régionale dans le cadre de la conférence socio-économique du Saguenay — Lac Saint-Jean.
- Coordonner l'implication de la Direction régionale dans le cadre de la création du parc marin du Saguenay.

Direction régionale de Québec

Réalisations

— Travaux effectués dans le cadre du programme d'immobilisation :

- Consolidation de l'Aquarium du Québec ;
- Aménagement du centre d'accueil du parc des Grands-Jardins ;
- Construction d'un nouvel emplacement pour les chimpanzés au Jardin zoologique du Québec. Ce dernier projet implique la participation financière de la Société zoologique de Québec.

— Parachèvement des études et des analyses du projet de l'oie blanche dans le secteur de Montmagny.

— Élaboration d'un plan de gestion de la rivière Jacques-Cartier dans le but de la faire reconnaître comme « Rivière du patrimoine canadien ».

— Participation directe auprès des clientèles dans la mise en place du nouveau cadre réglementaire des zones d'exploitation contrôlée.

— Mise à jour systématique du système d'inventaire des ressources touristiques et des équipements de loisir (SIRTEL) et expérimentation de traitement de données par groupe d'activités.

— Support auprès des partenaires dans la confection et le suivi des plans de gestion des ressources fauniques.

— Élaboration de plans de protection conjoints impliquant le Service de la conservation de la faune et divers intervenants.

Sommet socio-économique Chaudière-Appalaches

Au cours de l'année, la Direction régionale a pris part aux diverses activités qu'impliquait la tenue d'une conférence socio-économique dans la région administrative de Chaudière-Appalaches. Cette conférence était principalement composée de onze colloques de zone, de trois tables sectorielles (loisir, forêt, tourisme) ainsi que d'un forum régional et d'un sommet régional. La Direction régionale a également apporté un support aux promoteurs dans la présentation de leurs projets, a participé au comité d'orientation interministériel et a préparé l'entente-cadre qui viendra sceller le résultat de cette démarche de négociations entre le Gouvernement et ses partenaires régionaux.

Au terme de cette opération, 28 projets impliquant le Ministère ont été retenus dans le cadre de l'entente. Ces projets nécessiteront des investissements de l'ordre de 3,9 millions de dollars de la part du Ministère.

Prospective

- Assurer le suivi des décisions découlant de la tenue de la conférence socio-économique Chaudière-Appalaches.
- Assurer la réalisation d'une étude de marché sur le développement du Jardin zoologique du Québec et de l'Aquarium du Québec.
- Assurer la protection des habitats fauniques des battures de la Côte-de-Beaupré.

Direction régionale de la Mauricie — Bois-Francs

Réalisations

— Projet de conservation et de mise en valeur de la région du Lac Saint-Pierre

La région du Lac Saint-Pierre a accueilli plusieurs projets majeurs tant au chapitre de la conservation et de l'aménagement des habitats fauniques de première importance qu'à celui du développement récréotouristique :

- l'aménagement et la mise en valeur de la Commune de Baie-du-Febvre ;
- l'aménagement et la mise en valeur du secteur Baie-du-Febvre — Nicolet-Sud ;
- l'aménagement et la mise en valeur du secteur Saint-Barthélemy — Saint-Joseph de Maskinongé.

Ces secteurs ont fait l'objet de nombreux travaux de planification, d'acquisition et d'aménagement faunique. De plus, la Corporation pour la mise en valeur du lac Saint-Pierre (COLASP) a obtenu un engagement gouvernemental de 2,5 millions de dollars dans le cadre de la conférence socio-économique en vue de l'aménagement d'une vingtaine d'équipements récréotouristiques autour du lac Saint-Pierre.

— Délégation des activités

La Direction régionale a conclu une entente avec Gestion plein air Mauricie Inc., organisme sans but lucratif, relativement à l'exploitation de certaines activités à caractère commercial telles la villégiature, la location de chaloupes, le ski de fond et la motoneige.

— Partenariat avec l'université du Québec à Trois-Rivières

Dans la continuité du cadre de gestion des réserves fauniques, la Direction régionale a négocié une entente de trois ans avec l'université du Québec à Trois-Rivières. Cette entente vise la mise en place d'un centre de recherche universitaire.

— Sommet socio-économique

En mai 1989, la région Mauricie — Bois-Francs a vécu sa troisième conférence socio-économique. Le secteur loisir a joué un rôle de premier plan lors de cette conférence car une quarantaine de projets ont été retenus dans ce secteur. Les projets doivent totaliser 21,3 millions de dollars en injection de capitaux au cours des trois prochaines années.

Prospective

- Étude socio-économique sur les observateurs de la sauvagine au lac Saint-Pierre

En collaboration avec l'université du Québec à Trois-Rivières, le Ministère poursuivra l'enquête socio-économique portant sur les observateurs de la sauvagine dans le secteur Nicolet-Sud — Baie-du-Febvre. Cette étude permettra de préciser le profil, les besoins et le niveau de satisfaction de cette clientèle, tout en orientant la planification et le développement dans ce secteur stratégique de la région du Lac Saint-Pierre.

- Restauration des rivières Bulstrode et Gentilly

Dans le cadre du projet d'aménagement des rivières des Bois-Francs pour la pêche à la mouche, le Ministère poursuivra ses efforts auprès des promoteurs en effectuant une étude hydrologique de la rivière Bulstrode et en y évaluant l'efficacité faunique de ses aménagements expérimentaux.

- Opération Nemio

Suite à l'acquisition d'un bateau-maison devant servir de poste de surveillance aux agents, le Service de la conservation de la faune de la région Mauricie — Bois-Francs prévoit organiser une opération majeure sur le réservoir Gouin afin de contrer le braconnage sur ce plan d'eau.

Direction régionale de l'Estrie

Réalisations

— Recensements de pêche sur les lacs Aylmer et Saint-François. En plus de fournir des données sur la fréquentation estivale, la récolte de poissons et diverses caractéristiques relatives à la pêche, les études entreprises par le Service d'aménagement et d'exploitation de la faune (SAEF) permettront de caractériser à moyen terme l'évolution de l'équilibre entre l'offre faunique et la demande pour la pêche sur ces plans d'eau.

— Interprétation et publication des données sur les recensements de pêche effectués durant la saison 1988 sur les lacs Memphrémagog et Massawippi.

— Relevés spéciaux sur les aires hivernales du cerf de Virginie localisées dans la zone récréotouristique Magog-Orford.

— Participation, en collaboration avec le Comité pour la protection et l'aménagement du ruisseau Castle, aux analyses et aux études nécessaires pour déterminer la nature des aménagements à réaliser dans le couloir du ruisseau Castle.

— Études et formulation d'avis sur la conservation et la mise en valeur du marais de la rivière-aux-Cerises.

— Enquête spéciale du Service de la conservation de la faune qui a permis de mettre fin aux activités de braconnage du gros gibier dans la région de Thetford-Mines. Une trentaine d'accusations ont été portées.

— Participation aux travaux du comité interministériel pour la confection du plan intermunicipal d'urbanisme de la station touristique Magog-Orford et à certaines études relatives au programme d'aménagement du projet du parc littoral de la ville de Magog et du Canton de Magog.

— Publication d'un livre pour souligner le 50e anniversaire du parc du Mont-Orford.

— Développement d'outils d'évaluation de la qualité des équipements et des services offerts dans les parcs du Mont-Orford et de Frontenac.

— Octroi de subventions pour 42 projets totalisant 479 948 $ dans le cadre du programme d'aide au développement des équipements de loisir (PADEL). Parmi les projets importants, mentionnons la mise en place d'infrastructures et d'équipements de loisir dans les municipalités de Sherbrooke, East-Angus, Fleurimont, Richmond, Ham-Sud et Mégantic.

— Réalisation d'une douzaine de projets dans les parcs du Mont-Orford et de Frontenac dans le cadre du programme de travaux d'immobilisation et d'entretien majeur des équipements. Parmi ceux-ci, mentionnons la réfection des chalets ainsi que l'aménagement d'un accès au lac Saint-François. Au parc du Mont-Orford, des réparations et des corrections au réseau de sentiers de randonnée de même qu'au réseau d'égouts et d'aqueduc du secteur Stukely ont été effectuées.

Prospective

- Participer à la préparation du sommet socio-économique de l'Estrie prévu pour l'an prochain.
- Implanter le processus d'amélioration constante dans les différentes unités de travail de la Direction régionale.
- Développer un modèle uniforme d'accueil et d'information dans les bureaux du Service de la conservation de la faune, les parcs et la station piscicole.
- Élaborer et mettre en oeuvre un programme d'éducation au milieu naturel dans le parc du Mont-Orford.
- Parachever les travaux d'aménagement au camping du secteur Fraser dans le parc du Mont-Orford en vue de la mise en service d'une centaine d'emplacements au printemps 1991.
- Produire et diffuser le profil faunique régional.
- Mettre en oeuvre une politique d'exploitation rationnelle de la population de cerfs de Virginie dans la zone 5 en vue d'assurer un meilleur équilibre du cheptel tout en favorisant une accessibilité accrue aux terres et boisés privés.
- Soutenir le programme d'aide à l'aménagement des ravages de cerfs de Virginie (PAAR).
- Réorganiser le territoire d'intervention du Service de la conservation de la faune et des ressources impliquées.

Direction régionale de Montréal

Réalisations

— Étude sur la dynamique des populations de perchaudes au lac Saint-Louis.

— Étude sur l'utilisation du rapide du Cheval Blanc (rivière des Prairies).

— Réalisation des plans d'acquisition et de mise en valeur des habitats fauniques suivants : île Saint-Bernard, ruisseau Saint-Jean et île du Milieu.

— Réalisation du projet de restauration du lac Dufrost par l'aménagement de frayères.

— Réalisation d'inventaires de la population du cerf de Virginie et d'études de la prédation dans les ravages de La Macaza et du lac David.

— Délégation d'activités et de services au parc du Mont-tremblant, secteur de la Diable, à un organisme du milieu sans but lucratif qui permettra le réinvestissement des profits d'opération dans l'aménagement de biens durables dans le parc.

— Regroupement de la gestion des parcs des Îles-de-Boucherville, du Mont-Saint-Bruno et de la Yamaska afin de réaliser des économies d'échelle dans la gestion budgétaire.

Sommet socio-économique et biennale

Au cours de l'exercice financier 1989-1990, la Direction régionale a participé à la Biennale de la Montérégie, à la Réunion annuelle de concertation des Laurentides et au Sommet socio-économique de Lanaudière tenu les 6 et 7 avril 1990. Elle a également collaboré à la préparation de ces manifestations.

Prospective

- Procéder à la création officielle du parc d'Oka. En attendant, la surface de terrain de ce futur parc est toujours considérée comme une réserve de territoires devant servir aux fins du parc Paul-Sauvé.
- Réviser les limites du parc du Mont-Tremblant et de la réserve faunique Rouge-Mattawin.
- Élaborer un plan de délégation des activités et services dans la réserve faunique Rouge-Mattawin.
- Travailler à la préparation de plans de mise en valeur d'habitats fauniques à la rivière aux Pins, à la baie de Lavallière, à l'île du Moine et à la pointe Hubert et Goyette.

- Mettre en oeuvre la loi concernant les habitats fauniques.
- Procéder à une étude des populations de martres et de son habitat dans les zones d'exploitation contrôlée de la région.

Direction régionale de l'Outaouais

Réalisations

— Démantèlement d'un réseau de braconnage avec l'aide du Service des opérations spéciales. Cette opération a donné lieu à 88 chefs d'accusation.

— Participation à la réalisation de la Sixième édition du Festival des outardes, en collaboration avec la Société d'écologie de Papineau, organisme sans but lucratif voué à la protection de l'environnement, ainsi qu'avec le Club des ornithologues de l'Outaouais. Le Festival des outardes attire chaque année, dans la réserve faunique de Plaisance, environ 20 000 personnes parmi lesquelles on retrouve de nombreux groupes scolaires.

— Investissement de l'ordre de 215 000 $ pour l'amélioration de l'équipement dans la réserve faunique de Plaisance dans le but de faciliter la délégation des activités et services.

— Augmentation de l'ordre de 9 % de la fréquentation de la réserve faunique La Vérendrye au cours des trois dernières années. Il convient de mentionner que 28 % de cette fréquentation, soit 92 123 jours-personne ont été consacrés à des activités non-consommatrices de la faune.

— Réalisation de sept plans de gestion de pourvoiries à droits exclusifs et révision des quatre plans de gestion faunique des zones d'exploitation contrôlée.

— Détermination de l'impact sur le poisson à l'égard de l'aménagement du marais aux Massettes pour la sauvagine.

— Construction de trois ponts dans la zone d'exploitation contrôlée Saint-Patrice, en collaboration avec l'armée canadienne.

— Parachèvement de l'étude sur la pêche au réservoir Baskatong. Les conclusions révèlent que le doré n'y est pas actuellement surexploité.

— Réalisation et suivi de plus de 80 % des projets découlant de la Conférence biennale socio-économique de février 1989.

Prospective

- Améliorer les équipements dans les réserves fauniques de Papineau-Labelle et de Plaisance en vue de faciliter la délégation des activités et services dans les réserves.
- Réaliser cinq plans de gestion de pourvoirie.
- Définir les orientations du Ministère afin d'assurer une plus grande intégration et complémentarité des actions sur le territoire de la rivière des Outaouais et présenter un plan d'aménagement.

Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue

Réalisations

— Élaboration des plans triennaux de gestion du parc d'Aiguebelle et de la réserve faunique La Vérendrye. Le souci d'une meilleure planification, la recherche de partenariat et l'offre de service de qualité sont les buts que s'était fixée la Direction régionale dans l'accomplissement de cette réalisation.

— Réalisation de travaux ayant permis d'arrêter la détérioration des immeubles de la partie nord de la réserve faunique La Vérendrye ; début des opérations visant la remise en état des bâtiments de l'entrée nord et du réseau routier.

— Construction d'un pont suspendu, en collaboration avec l'armée canadienne, traversant le lac La Haie dans le parc d'Aiguebelle.

— Réalisation d'un recensement de pêche et mise en application d'une pêche expérimentale sur le réservoir Kipawa. Ces actions ont permis de dresser un portrait des populations de touladis et de dorés jaunes sur cet important plan d'eau.

— Analyse des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier : 60 plans annuels, 23 modifications et 24 plans quinquennaux.

— Reprise du dialogue et accentuation des rapports avec la communauté autochtone algonquine vivant sur le territoire.

Conférence biennale

En février 1990 se tenait la Conférence biennale de l'Abitibi-Témiscamingue. Au total, huit projets y étaient présentés et obtenaient des engagements de la part du Gouvernement. Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche investira 320,500 $ dans sept projets du secteur loisir, alors que 1,3 million de dollars seront injectés dans la réserve faunique La Vérendrye au cours des prochaines années. La Direction régionale assumera la maîtrise d'oeuvre de l'ensemble des projets impliquant sa participation.

Prospective

- Parachever l'entente entre les gestionnaires de la zone d'exploitation contrôlée de Kipawa et les pourvoyeurs opérant sur ce territoire ; mettre en place les deux pourvoiries à droits exclusifs

prévues dans le plan d'affectation de l'ancienne réserve de Kipawa.

- Ébaucher le plan de développement de la réserve faunique La Vérendrye en s'assurant la collaboration des organismes intéressés afin que leurs besoins soient pris en considération.
- Inspecter les 104 pourvoiries présentes sur le territoire.
- Élaborer, en collaboration avec les intervenants du milieu, une problématique du loisir en Abitibi-Témiscamingue.

Direction régionale de la Côte-Nord

Réalisations

— Construction de deux ponts permettant l'accès à deux plans d'eau situés sur la réserve faunique Sept-Îles — Port-Cartier. Des réalisations majeures ont également été effectuées sur le pont du 43e km.

— Signature d'une entente régionale entre le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et le ministère de l'Énergie et des Ressources concernant la villégiature dans la région 09. Identification des aires propices au développement de la pourvoirie.

— Préparation d'une politique globale d'exploitation du cerf de Virginie à l'Île d'Anticosti.

— Organisation de deux rallyes visant à sensibiliser la population à la protection de la faune et ses habitats. Plus de 600 personnes ont participé à ces activités.

— Préparation et production de quinze guides de gestion devant servir d'outil de gestion adapté à la situation régionale.

— Prise en charge du dossier autochtone et implication accrue dans la négociation d'ententes locales avec les différents conseils de bandes.

— Démantèlement d'un réseau de braconnage par aéronef. Cette opération d'envergure a nécessité plus de 1 000 heures de surveillance et donné lieu à 24 chefs d'accusation.

— Suivi et réalisation des dossiers de la conférence socio-économique pour lesquels le Ministère était maître d'oeuvre.

Prospective

- Ajuster le niveau d'exploitation des rivières à saumon de la Côte-Nord en fonction de leur capacité de production et répartir équitablement la ressource entre les différents modes de pêche.
- Développer, avec les différents conseils de bandes de la région, un cadre de fonctionnement en matière de chasse, pêche et piégeage.
- Mettre en place la politique d'exploitation du cerf de Virginie à l'Île d'Anticosti.

Direction régionale du Nouveau-Québec

Réalisations

— Ouverture de la chasse au caribou dans une partie de la zone 22. Suite à trois ans d'efforts et de négociations, la Direction régionale a rendu disponible cette chasse auprès de 1 000 chasseurs choisis par tirage au sort. Les nouvelles dispositions sont en conformité avec la Convention de la Baie-James et du Nord québécois.

— Production d'un rapport sur l'état du loisir en milieu nordique. Ce rapport inclut un certain nombre de propositions d'orientation.

— Participation du Ministère à la première édition du raid Harricana.

— Ajout de 44 nouvelles pourvoiries sur le territoire du Nouveau-Québec. Après un moratoire de plus de quinze ans, le dossier de la pourvoirie a progressé. Ainsi, il a été possible de donner des suites favorables à 44 demandes sur un total de 164 dossiers.

— Signature de la Convention entre les autochtones conventionnés et le gouvernement du Québec en regard de certaines modifications au régime des pourvoiries.

— Développement, en collaboration avec les Cris, d'un programme (Pioume) sur la faune et son habitat, adapté à la réalité crie.

Prospective

- Modifier les conventions avec les autochtones afin de permettre la commercialisation de certaines espèces fauniques. Cette commercialisation pourrait notamment se faire par le biais de comptoirs de vente de viande sauvage sur les terres conventionnées ainsi que par des mets à base de cette viande servis dans certains établissements du sud de la région durant la « Semaine du gibier ».
- Préparer le sommet socio-économique prévu pour 1991.
- Mettre en oeuvre la politique sur le développement du loisir en milieu nordique.
- Déposer auprès des parties autochtones, dans le cadre du comité conjoint de chasse, pêche et piégeage, un plan de développement de la pourvoirie qui établira les paramètres en matière de développement de cette industrie.

Répartition de l'effort en heures et des dossiers traités en regard de la protection de la faune et de l'éducation à la conservation de la faune selon les Directions régionales du Ministère

Directions régionales du Ministère	Bas-Saint-Laurent — Gaspésie îles-de-la-Madeleine	Saguenay — Lac Saint-Jean	Québec	Mauricie — Bois-Francs	Estrie	Montréal	Outaouais	Abitibi-Témiscamingue	Côte-Nord	Nouveau-Québec	Total
Protection de la faune											
effort total en heures	147 922	47 666	66 570	75 077	35 586	60 765	42 830	38 703	47 761	34 438	597 318
nombre de dossiers sans infraction	2 848	1 696	2 227	2 677	4 019	3 461	1 274	715	1 248	649	20 814
nombre de dossiers avec infraction	1 072	902	1 118	917	1 030	1 957	895	673	508	275	9 347
Éducation à la conservation de la faune											
effort total en heures	3 397	2 078	7 580	2 371	3 794	3 151	3 924	3 537	4 597	1 343	35 772
nombre d'interventions	511	461	1 166	600	815	953	363	915	479	93	6 356
nombre de personnes rencontrées	28 346	16 968	142 360	37 810	85 890	987 441	38 581	29 463	12 234	1 854	1 380 947

Direction générale du loisir, des sports et des parcs

Dans le cadre de la mission loisir, la Direction générale du loisir, des sports et des parcs a pour responsabilité de recommander les orientations et politiques ministérielles dans les secteurs sous sa juridiction, soit les sports, l'activité physique, le loisir socioculturel, le plein air, les programmes à la jeunesse, les équipements de loisir et les programmes municipaux.

Mandat

- Définir les objectifs et déterminer les priorités d'action du Ministère pour les secteurs relevant de sa compétence.
- S'assurer que le développement des orientations, politiques, priorités et programmes s'effectue en collaboration avec les autres secteurs du Ministère appelés à participer à leur mise en oeuvre.
- Procéder aux études, aux inventaires et aux consultations visant à connaître les besoins de récréation de la population et à déterminer les objectifs de protection du patrimoine naturel. Ces actions permettrent d'identifier les programmes requis, de fixer la localisation et la délimitation des parcs et de déterminer les programmes d'équipements de loisir appropriés.
- Coordonner la mise en application de la Loi sur les parcs et la mise en oeuvre de la politique de leur développement et de leur exploitation.
- Développer et maintenir des relations avec les principaux partenaires du milieu afin de connaître leurs besoins, attentes et réactions face aux orientations, politiques et programmes du Ministère ainsi qu'à l'égard des résultats qui en découlent.
- Superviser les travaux des unités administratives sous son autorité.
- Assurer la représentation du Ministère et la concertation ministérielle et extraministérielle dans les domaines de sa compétence.

Orientations sectorielles

Pour réaliser la mission loisir, la Direction générale du loisir, des sports et des parcs axe son intervention sur l'amélioration du service à la clientèle, sur la consultation et la promotion. À cette fin, le Ministère s'est doté des orientations sectorielles suivantes en matière de loisir :

— Donner suite aux consensus issus du Sommet québécois du loisir, notamment :

- en poursuivant le développement de l'excellence dans le sport ;
- en assurant la mise en oeuvre des politiques sur le bénévolat et du plein air, et en réalisant une politique de développement du loisir culturel ;
- en actualisant les axes d'intervention sur la concertation des partenaires, notamment le comité de concertation scolaire-municipale et les tables d'harmonisation dans le domaine du sport ;
- en assurant, de concert avec le milieu associatif et le milieu municipal, une meilleure complémentarité des principaux partenaires du loisir sur le plan local ;
- en facilitant la tenue de rencontres, les échanges et la réflexion entre les partenaires sur le rayonnement des actions des organismes de loisir ;

— Oeuvrer à la création et à l'amélioration des programmes en loisir afin qu'ils correspondent au mieux aux besoins des clientèles ;

— Favoriser la consolidation et le développement des parcs ;

— Élaborer et concrétiser une stratégie en loisir visant les clientèles spécifiques suivantes : les jeunes, les personnes âgées, la famille, les femmes, les personnes handicapées et les autochtones.

Réalisations

Politique sur le bénévolat

— Élaboration d'un plan d'action triennal relatif à la politique sur le bénévolat. Aux chapitres de l'information et de la formation, des actions menées avec les partenaires ont conduit à la mise sur pied de comités chargés d'élaborer des stratégies d'intervention.

— Conception d'une vidéocassette, traitant du bénévolat, réalisée conjointement par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, le ministère de l'Éducation et le ministère de la Sécurité publique.

Comité de suivi du Sommet québécois du loisir

— Évaluation des travaux du Comité de suivi du Sommet québécois du loisir. Cette évaluation fait ressortir que la majorité des membres souhaite la tenue d'un nouveau sommet. En outre, les répondants estiment que le Comité a favorisé l'infor-

mation, la consultation et la concertation entre les partenaires. On note également que 84 % des membres ayant pris part à cette évaluation sont d'avis que les travaux du Comité devraient se poursuivre sur une base régulière.

Politique de reconnaissance et de financement des Conseils régionaux de loisir

— Adoption de la politique de reconnaissance et de financement des Conseils régionaux de loisir, suite aux travaux et aux consensus auxquels en sont arrivés le Ministère et les représentants du monde municipal, scolaire et associatif. Il a été convenu que le Conseil régional devra recevoir l'appui des intervenants du milieu. En outre, les municipalités ou leurs mandataires devront occuper la majorité absolue des sièges au conseil d'administration. Quant au financement, il a été révisé afin de normaliser les subventions.

Politique de reconnaissance et de financement des organismes provinciaux de loisir

— Amorce de la réévaluation de la politique de reconnaissance et de financement des organismes provinciaux de loisir. Les travaux se poursuivront au cours du prochain exercice financier.

Programme d'aide aux camps de vacances

— Introduction, dans le cadre du programme de soutien aux réseaux d'hébergement, d'un nouveau volet devant permettre aux gestionnaires des camps de vacances de mieux planifier le développement de leurs équipements.

Parc marin

Les relations fédérales-provinciales ont conduit à une nouvelle forme de partenariat donnant lieu à une entente Canada-Québec pour la création d'un parc marin à la confluence du Saguenay et du Saint-Laurent.

Jeux du Canada et Jeux de la francophonie

Les 126 athlètes féminines et les 166 athlètes masculins qui ont participé aux Jeux du Canada, à Saskatoon, en août 1989, ont permis au Québec d'accéder à la deuxième place en remportant 88 médailles dont 33 d'or. Lors des Jeux de la francophonie qui se sont tenus au Maroc, les 46 athlètes féminines et 51 athlètes masculins ont remporté onze médailles.

Année de l'entraîneur

Instigateur de « l'Année de l'entraîneur » au Canada en 1989, le Ministère a souligné le travail des quelque 100 000 entraîneurs oeuvrant dans la province. Soulignons que 10 % des entraîneurs québécois sont accrédités dans le cadre du programme national de certification.

Hockey mineur

Au cours de l'hiver 1989, plus de 2 000 personnes ont présenté une cinquantaine de mémoires aux audiences publiques du comité mis sur pied par le Ministère pour revoir l'organisation du hockey mineur au Québec. Un plan d'action gouvernemental a été élaboré avec le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. À ce chapitre, le rapport Therrien présente une série de recommandations visant à assurer un développement plus harmonieux du hockey mineur au Québec.

Kino-Québec

La « Semaine Canada-Québec en forme » a rejoint plus de 900 000 Québécois et Québécoises en 1989.

— Poursuite de l'implantation du programme « Viactive » pour les personnes âgées.

— Reconduction, pour une période d'un an, de la convention liant le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, le ministère de la Santé et des Services sociaux, l'Association des hôpitaux du Québec et le réseau des 32 départements de santé communautaire ; élaboration d'une nouvelle entente.

Jeunes volontaires

Le Ministère a procédé à la révision du programme Jeunes volontaires. En 1989-1990, ce programme a rejoint 3 383 jeunes. Ceux-ci ont participé à 1 060 projets du volet régulier (80 %) et à 266 projets du volet préparant à l'entreprenariat (20 %). En outre, l'exercice 1989-1990 a été marqué par l'harmonisation du programme Jeunes volontaires avec la nouvelle Loi sur la sécurité du revenu et l'allégement du processus de contrôle et de vérification.

Programme d'aide au développement des équipements de loisir

Le Ministère a pris des engagements totalisant 10,6 millions de dollars pour la concrétisation de 675 projets soumis dans le cadre de ce programme d'aide financière.

Conférences socio-économiques

— Participation du Ministère à deux conférences socio-économiques tenues en Mauricie et Chaudière-Appalaches, ainsi qu'à deux biennales, l'une en Abitibi et l'autre en Montérégie.

Relations scolaires-municipales

La formation d'un comité permanent a permis l'élaboration d'un nouveau cadre de relations scolaires-municipales. À cette fin, trois réunions ont eu lieu et une étude a été réalisée dans le but de définir les orientations à donner aux travaux de ce comité. Le plan de travail élaboré pour une période de deux ans devrait être adopté par le comité en juin 1990. Le comité est formé de l'Union des municipalités du Québec, l'Union des municipalités régionales de comté du Québec, le Regroupement Loisir-Québec, le Confédération des organismes régionaux de loisir du Québec, la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, la Fédération des cégeps, le ministère de l'Éducation, le ministère des Affaires municipales et le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Prospective

Politique sur le bénévolat

- Réaliser le plan de communication de la politique sur le bénévolat conçu avec les partenaires ; produire un guide d'identification des caractéristiques des outils de formation ; améliorer les outils de formation ; diffuser les données québécoises sur la situation du bénévolat en loisir et présenter aux partenaires un mode de consultation des bénévoles. Le budget pour l'exercice 1990-1991 consacré à la politique sur le bénévolat sera réparti comme suit : 110 000 $ à la promotion et 40 000 $ à la recherche.

Parc marin

- Mettre en place un comité d'harmonisation composé à parts égales de représentants des gouvernements provincial et fédéral chargé d'établir les modalités permettant de partager l'utilisation des infrastructures déjà existantes ou à mettre en place. Ce comité verra aussi à coordonner toutes les activités relatives au développement du parc marin. Par ailleurs, l'entente prévoit une consultation populaire sur la délimitation du territoire qui recevra le statut de parc marin.
- Consacrer une somme de 11 millions de dollars pour l'acquisition et la mise en valeur à des fins publiques des terrains constituant le parc marin du Saguenay.
- Accélérer le parachèvement du parc terrestre qui demeure la propriété du Québec et dont la gestion relève du Ministère. Le Ministère entend y consacrer 2 millions de dollars au cours des trois prochaines années.

Autres activités prévues

- Rendre publiques les recommandations contenues dans le rapport d'évaluation concernant les suites à donner au Comité de suivi du Sommet québécois du loisir.
- Assurer le suivi de la nouvelle politique de reconnaissance et de financement des Conseils régionaux de loisir ; uniformiser le critère d'adhésion des membres pour l'ensemble du Québec ; rationaliser les efforts dans le secteur socioculturel ; adapter la présence des Conseils régionaux de loisir à la nouvelle carte des régions administratives du Québec.
- Privilégier, pour les organismes provinciaux de loisir, une approche de soutien à des projets spécifiques de développement du loisir plutôt qu'un soutien au fonctionnement des structures des organismes.
- Supporter le coût de fonctionnement des camps familiaux par l'addition d'une somme de 107 600 $ au budget initial et procéder à la révision du programme de soutien aux réseaux d'hébergement, notamment aux chapitres des normes et des conditions d'admissibilité.
- Élaborer, avec le ministère de l'Éducation, une politique visant à favoriser une implantation progressive et rationnelle d'écoles sports-études à travers le Québec. Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche souhaite que soient créées, au cours des trois prochaines années, des écoles sports-études de niveau secondaire là où les concentrations d'athlètes le justifient.
- Veiller à la préparation des équipes en fonction des Jeux d'hiver canadiens de 1991 et des Jeux de la francophonie de 1993 en France. Dans ce dernier cas, le Québec poursuivra ses actions par l'entremise du comité international.
- Reformuler un plan de formation des entraîneurs, lequel devrait être opérationnel en 1991-1992.
- Rendre public le plan d'action gouvernemental en matière d'organisation du hockey mineur au Québec, lequel a été élaboré en collaboration avec le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science.
- Actualiser la nouvelle convention Kino-Québec.
- Réaliser la « Semaine Québec-Canada en forme ».
- Intensifier le programme « Viactive ».
- Amorcer l'élaboration de programmes pour les jeunes et les adultes en milieu de travail.
- Maintenir le programme Jeunes volontaires et lui accorder le statut de programme permanent tout en conservant son caractère d'employabilité. La structure d'encadrement a été modifiée de sorte que seize postes permanents seront créés au Minis-

tère afin d'offrir à chacune des régions administratives du Québec un représentant permanent qui veillera à l'encadrement des projets. Les organismes et les ressources du milieu seront mis à contribution pour assurer le parrainage et le suivi des dossiers. Le programme compte rejoindre 3 000 participants.

- Soutenir financièrement les organismes regroupant les jeunes tels Oxy-Jeunes et Créations.
- Définir un programme d'activités de la jeune relève culturelle amateure.
- Augmenter de 5 millions de dollars l'enveloppe budgétaire du programme d'aide au développement des équipements de loisir.
- Participer aux conférences socio-économiques et aux biennales prévues pour 1990-1991.
- Obtenir l'approbation d'un plan d'action à court et moyen terme sur la concertation scolaire-municipale. Ce plan vise notamment à augmenter le nombre d'ententes scolaires-municipales et intermunicipales, à consolider les premières ententes, à assurer une planification conjointe dans la mise en place des équipements de loisir et une programmation complémentaire en matière de loisir pour une communauté locale donnée.

Conclusion

Au cours de l'exercice 1990-1991, le Ministère visera à accroître l'implication de ses gestionnaires en vue de la consolidation et de l'intégration constante des concepts et valeurs nécessaires à l'amélioration de la qualité.

Cet objectif situe la qualité comme concept intégrateur des démarches de gestion et exige l'harmonisation des politiques, des programmes et des directives du Ministère avec sa stratégie d'amélioration constante de la qualité.

Par ailleurs, de nombreux dossiers relatifs aux missions « loisir » et « faune » mobiliseront les énergies. Dans le domaine du loisir, des sports, des parcs et des programmes à la jeunesse, le Ministère poursuivra le travail amorcé concernant la politique sur le bénévolat, le développement du parc marin du Saguenay, la concertation scolaire-municipale de même que le support aux réseaux d'hébergement.

D'autre part, le Ministère intensifiera ses collaborations avec le ministère de l'Éducation, principalement en ce qui a trait au plan d'action gouvernemental en matière d'organisation du hockey mineur et à la mise en place de programmes sports-études à travers le Québec. Dans le domaine du loisir, le Ministère se préoccupera des organismes culturels regroupant des jeunes et définira un programme d'activités visant la jeune relève culturelle de niveau amateur. De plus, le Ministère privilégiera, pour les organismes provinciaux de loisir, une approche de soutien à des projets spécifiques de développement du loisir plutôt qu'un soutien au fonctionnement des organismes.

Dans le domaine de la faune, le Ministère poursuivra les efforts amorcés dans le cadre du plan d'action Saint-Laurent et verra à conclure une entente pour favoriser le développement économique du saumon dans les régions du Saguenay — Lac Saint-Jean, du Bas-Saint-Laurent — Gaspésie et de la Côte-Nord.

Le Ministère prévoit également mettre en oeuvre la Loi sur les espèces menacées par le dépôt d'un premier règlement de désignation d'espèces et compléter, conjointement avec le ministère de l'Environnement du Québec, l'entente devant accroître les pouvoirs des agents de conservation en matière d'environnement.

Enfin, en collaboration avec le ministère de l'Énergie et des Ressources, un cadre de gestion de la villégiature sur les terres publiques devrait aussi être complété au cours du prochain exercice financier. En outre, le Ministère poursuivra ses travaux avec ce partenaire afin de mener à terme le projet d'affectation de terres publiques à des fins de parcs au nord du 49e parallèle.

Annexe I

Appellation officielle des territoires sous la responsabilité du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. (31 mars 1990).

Parcs

Parc de conservation d'Aiguebelle
Parc de conservation du Bic
Parc de conservation de la Jacques-Cartier
Parc de récréation de Frontenac
Parc de conservation de la Gaspésie
Parc de conservation des Grands-Jardins
Parc de conservation de
l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé
Parc de récréation des Îles-de-Boucherville
Parc de conservation de Miguasha
Parc de récréation du Mont-Orford
Parc de conservation du Mont-Saint-Bruno
Parc de récréation du Mont-Tremblant
Parc de conservation de la Pointe-Taillon
Parc de conservation du Saguenay
Parc de récréation de la Yamaska

Parc en voie de création

Parc de récréation d'Oka (Paul-Sauvé)
Parc marin du Saguenay

Réserves fauniques

Réserve faunique Ashuapmushuan
Réserve faunique d'Assinica
Réserve faunique Baldwin
Réserve faunique de Cap-Chat
Réserve faunique des Chic-Chocs
Réserve faunique de Duchénier
Réserve faunique de Dunière
Réserve faunique des
Lacs Albanel-Mistassini-et-Waconichi
Réserve faunique des Laurentides
Réserve faunique La Vérendrye
Réserve faunique Mastigouche
Réserve faunique de Matane
Réserve faunique de Papineau-Labelle
Réserve faunique de Plaisance
Réserve faunique de Port-Daniel
Réserve faunique de Portneuf
Réserve faunique de Rimouski
Réserve faunique de la Rivière-Cap-Chat
Réserve faunique de la Rivière-Matane
Réserve faunique de la Rivière-Matapédia
Réserve faunique de la Rivière-Moisie
Réserve faunique de la Rivière-Patapédia
Réserve faunique de la Rivière-Petit-Saguenay
Réserve faunique de la Rivière-Ristigouche
Réserve faunique de la Rivière-Sainte-Anne
Réserve faunique de la Rivière-Saint-Jean
Réserve faunique Rouge-Matawin
Réserve faunique du Saint-Maurice
Réserve faunique de Sept-Îles — Port-Cartier

Équipements récréotouristiques

Aquarium du Québec
Chute de la Chaudière
Chute Montmorency
Domaine Joly de Lotbinière
Jardins de Métis
Jardin zoologique du Québec

Annexe II

Lois administrées en tout ou en partie par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche ou par un organisme relevant du Ministère

- Loi sur le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (L.R.Q., c. M-30.1) ;
- Loi sur la conservation de la faune (L.R.Q., c. C-61) ;
- Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1) ;
- Loi sur les espèces menacées ou vulnérables et modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.Q. 1989, chapitre 37) ;
- Loi sur les parcs (L.R.Q., c. P-9) ;
- Loi sur les pêches (L.R.C., 1985, c. F-14) ;
- Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs (L.R.C., 1985, c. M-7) ;
- Loi sur la sécurité dans les sports (L.R.Q., c. S-3.1) ;
- Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie-James et du Nouveau-Québec (L.R.Q., c. D-13.1.) ;
- Loi approuvant la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (L.R.Q., c. C-67) ;
- Loi sur le programme d'aide aux Inuit bénéficiaires de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois pour leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage (L.R.Q., c. P-30.2) ;
- Loi sur le parc de la Mauricie et ses environs (L.R.Q., c. P-7) ;
- Loi sur le parc Forillon et ses environs (L.R.Q., c. P-8) ;
- Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (L.R.Q., c. S-13.01).

ISBN 2-551-14407-8

90000

9 782551 144075

Imprimé au Québec (Canada)